



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Décennie des
Nations Unies pour
**L'AGRICULTURE
FAMILIALE**
2019-2028



**DÉCENNIE DES NATIONS UNIES
POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE
2019-2028**

Plan d'action global

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE 2019-2028

Plan d'action global

Citation requise:

FAO et FIDA. 2019. **DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE 2019-2028.**

Plan d'action global. Rome.

Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ni du Fonds international de développement agricole (FIDA), aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO ou le FIDA approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou du FIDA.

ISBN 978-92-5-131481-4 (FAO)

© FAO et FIDA, 2019



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons – Attribution – excluant l'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO ou du FIDA d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO ou du FIDA n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: « Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ni par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Ni la FAO ni le FIDA ne sont responsables du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale anglaise doit être l'édition qui fait autorité.

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

PHOTO DE COUVERTURE ©FAO/Marco Longari

RWANDA: Graines de papayer mises à germer dans une pépinière.





Table des matières

Remerciements	6
Avant-propos	7
Introduction	8
Contexte	8
L'agriculture familiale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030	9
Les enjeux des systèmes alimentaires et de l'agriculture familiale	12
Plan d'action	13
Énoncé de vision de la Décennie pour l'agriculture familiale	13
Conception générale	13
Assurer une mise en œuvre efficace	15
Suivi et établissement de rapports	18
Pilier 1. Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale	29
Pilier 2 - Transversal. Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations	28
Pilier 3 - Transversal. Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales	34
Pilier 4. Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural	42
Pilier 5. Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux	52
Pilier 6. Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat	60
Pilier 7. Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture	68

Remerciements

Le Secrétariat conjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) dirigé par Marcela Villarreal (Directrice de la Division des partenariats de la FAO) et Ashwani K. Muthoo (Directeur de la Division de l'engagement mondial et des relations multilatérales du FIDA) tient à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la conception du *Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028*.

Nous remercions aussi tout particulièrement le Comité de pilotage international de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale pour ses conseils stratégiques et ses contributions essentielles dans l'élaboration du Plan d'action.

Les conseils techniques ont été prodigués par Guilherme Brady (Directeur de l'Unité agriculture familiale et partenariat avec la société civile de la FAO) et Torben Nilsson (Spécialiste principal pour l'engagement mondial de la Division de l'engagement mondial et des relations multilatérales du FIDA).

Le processus de consultation et de rédaction du Plan d'action global a été dirigé par Anna Korzenszky (FAO) et Edoardo Calza Bini (FAO). Sara Hassan (FAO), Mario Acunzo (FAO), David Suttie (FIDA), Jeff Campbell (FAO), Jhony Zapata (FAO), Sophie Grouwels (FAO), Svea Senesie (FAO) et Anna Rappazzo (FAO) y ont également grandement contribué. Les auteurs tiennent à remercier Rodrigo Castañeda-Sepúlveda (FAO), Kayo Takenoshita (FAO), Manuel Claros Oviedo (FAO), Sarah D'Angelo (FAO) et Viola Paroli pour leur contribution.

Nous remercions particulièrement les organisations mondiales d'agriculteurs familiaux, La Vía Campesina, l'Organisation mondiale des agriculteurs et le Forum rural mondial pour leur engagement et leurs contributions permanentes. Nous remercions tout particulièrement l'ensemble des membres du Comité technique de la FAO chargé de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (composé des équipes des Programmes stratégiques et des Bureaux régionaux de la FAO), ainsi que la Division de l'engagement mondial et des relations multilatérales du FIDA, la Division recherche et l'évaluation de l'impact, la Division production durable, marchés et institutions qui ont régulièrement apporté leurs commentaires sur le Plan d'action global au cours de son élaboration. Nous remercions également l'Unité agriculture familiale et partenariat avec la société civile de la FAO, l'Équipe chargée de l'investissement agricole responsable, la Sous-division des politiques, de l'économie et des institutions du Département des pêches et de l'aquaculture, le Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux et la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires pour leurs contributions. Enfin, nous sommes reconnaissants à l'égard des spécialistes de la communication de la FAO et du FIDA pour le travail qu'ils ont accompli.

Avant-propos

L'agriculture est aujourd'hui à la croisée des chemins. Elle est de plus en plus sous pression pour fournir à une population sans cesse croissante une alimentation nutritive à un prix abordable, et pour s'adapter aux changements climatiques et à la dégradation des ressources naturelles, notamment la pénurie d'eau, l'épuisement des sols et une biodiversité en baisse. Des inégalités sociales et économiques répandues et persistantes entre zones rurales et urbaines ont conduit à un niveau d'urbanisation sans précédent. Les villes, dont la capacité d'absorption reste limitée, doivent faire face à des problèmes liés à la marginalisation sociale et parfois aux conflits.

Pour nourrir le monde aujourd'hui et à long terme, il est indispensable et urgent de modifier en profondeur nos systèmes de production alimentaire. Pour porter leurs fruits, les efforts visant à cette transformation doivent viser un ensemble complexe d'objectifs interdépendants, selon les trois dimensions économique, sociale et environnementale. Les agriculteurs familiaux, éleveurs, pêcheurs, forestiers, peuples autochtones et d'autres producteurs encore, sont au cœur de cette question. Ils fournissent la plus grande partie des aliments à l'échelon mondial. Ce sont eux qui investissent le plus dans l'agriculture. En milieu rural, ils constituent l'épine dorsale de la structure économique.

Face à ces défis, les Nations Unies ont proclamé en décembre 2017 une **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)**, ce qui donne à la communauté internationale une occasion extraordinaire d'aborder le problème de l'agriculture familiale dans une perspective holistique, afin de réaliser des transformations substantielles des systèmes de production alimentaire actuels, ce qui contribuera à la réalisation du Programme de travail en faveur du développement durable à l'horizon 2030.

En plaçant l'agriculture familiale au centre des priorités internationales pendant une période de dix ans, cette Décennie de l'agriculture familiale constitue une occasion sans précédent de réaliser des changements positifs dans l'ensemble des systèmes de production alimentaire à l'échelle mondiale. Les agriculteurs familiaux ont prouvé leur capacité à développer de nouvelles stratégies et à


apporter des réponses innovantes aux défis émergents sur les plans social, environnemental et économique.

Ils ne font pas que produire des denrées alimentaires. Ils ont aussi des fonctions environnementales, sociales et culturelles. Ils sont les gardiens de la biodiversité. Ils préservent le paysage et le patrimoine communautaire et culturel. En outre, ils ont les connaissances nécessaires pour produire des aliments nutritifs et adaptés à la culture et aux traditions locales.

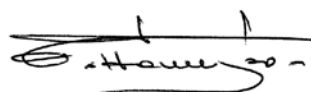
En fait, rien ne se rapproche davantage du paradigme de la production alimentaire durable que l'agriculture familiale. Lorsque des politiques publiques et des programmes de développement les soutiennent énergiquement, les agriculteurs familiaux ont une capacité unique en son genre à remédier à l'échec d'un système alimentaire mondial qui, tout en produisant suffisamment de nourriture pour tous, gaspille encore aujourd'hui un tiers de la nourriture produite tout en se révélant incapable de faire reculer la famine et la malnutrition sous ses différents aspects, et creuse même les inégalités sociales.

Le **Plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)** constitue l'aboutissement concret d'un processus de consultation étendu et inclusif qui a permis à un large éventail de partenaires, à travers le monde, de s'exprimer et de s'impliquer. Ce plan d'action a pour objectif de mobiliser des actions concrètes et coordonnées visant à relever les défis auxquels se heurtent les exploitants familiaux, de renforcer leur capacité d'investissement et ce faisant de tirer pleinement parti de leur contribution, l'objectif étant de transformer nos sociétés et de mettre en place des solutions durables et fonctionnant sur le long terme.

Avec le lancement de la **Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)**, nous réitérons notre détermination et notre engagement à soutenir des actions concertées pour réaliser les ambitieux objectifs du Programme de travail en faveur du développement durable à l'horizon 2030 et à intensifier les actions menées en faveur d'un système de production alimentaire sain, résilient et durable. Mettons l'agriculture familiale au centre de la transformation, pendant cette Décennie et au-delà.



José Graziano da Silva
Directeur général de la FAO



Gilbert F. Houngbo
Président de FIDA

Introduction

Contexte

La Décennie pour l'agriculture familiale offre une occasion extraordinaire pour les Nations Unies d'atteindre leurs Objectifs de développement durable (ODD) de manière inclusive, collaborative et cohérente. Mettre l'agriculture familiale et tous les modèles de production familiale¹ au centre des interventions pour une période de dix ans permettra de contribuer à la construction d'un monde où la faim et la pauvreté sont éradiquées et dans lequel les ressources naturelles sont gérées de manière durable pour que personne ne soit laissée de côté, ce qui correspond aux premiers engagements du Programme à l'horizon 2030.

Les agriculteurs familiaux sont les seuls à pouvoir devenir les principaux acteurs des stratégies de développement. L'agriculture familiale est la principale forme de production alimentaire et agricole² dans les pays développés et les pays en développement. Elle représente plus de 80 pour cent des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur.³ Compte tenu de la nature multidimensionnelle de l'agriculture familiale, la ferme et la famille, la production alimentaire et la vie à la maison, la propriété agricole et le travail, les savoirs traditionnels et les solutions agricoles innovantes, le passé, le présent et l'avenir sont autant d'éléments qui sont tous profondément liés.

L'agriculture familiale fait de plus en plus l'objet d'une attention particulière depuis 2014, Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF). En consacrant une année internationale à l'agriculture familiale, les Nations Unies l'ont replacée au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes nationaux, et ont pris la voie d'un développement plus équitable et équilibré.⁴ L'AIAF a alimenté un processus de dialogue politique solide entre les 197 États membres de la FAO en impliquant tous les acteurs concernés. De cette manière, il a été possible de formuler des politiques publiques, des programmes, des activités et des modèles d'architecture institutionnelle en faveur de l'agriculture familiale aux échelles nationale et régionale.⁵ Des plateformes réunissant plusieurs acteurs, y compris environ 50 Comités nationaux pour l'agriculture familiale (CNAF) ont été créés pour favoriser le dialogue politique, susciter un engagement politique fort en faveur de l'agriculture familiale (déclarations politiques de haut niveau et mobilisations de la société civile aux niveaux national et régional).⁶

Compte tenu des résultats de l'AIAF, et suite à l'initiative AIAF+ 10 lancée le 20 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé **2019-2028 Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale**⁷ (DNUAF) lors de sa 72^e session. La DNUAF sert aux pays de cadre pour élaborer

-
- 1 Dans ce document, la notion d'*agriculture familiale* fait référence à tous les types de modèles de production familiale adoptés dans l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et l'élevage. Elle inclut les paysans, les peuples autochtones, les communautés traditionnelles, les pêcheurs, les agriculteurs de montagne, les utilisateurs des forêts, les éleveurs.
 - 2 Dans ce document, l'agriculture désigne la culture, l'élevage, la pêche (capture et aquaculture) et la foresterie.
 - 3 FAO. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation*, Rome, FAO.
 - 4 Graziano Da Silva, J. 2014. *The family farming revolution*. Article d'opinion. Disponible à l'adresse: www.fao.org/about/who-we-are/director-gen/faodg-opinionarticles/detail/en/c/212364.
 - 5 Parmi quelques exemples significatifs figurent la réforme de la politique semencière de la Gambie (création d'un Conseil des semences dans lequel les organisations de la société civile ont obtenu trois sièges); le Décret 1030/2014 en Argentine (création d'un Secrétariat d'État à l'agriculture familiale).
 - 6 Entre autres: le 6^e Sommet de Berlin des ministres de l'agriculture (Allemagne, 18 janvier 2014) au Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (GFFA) a publié une déclaration signée par 65 ministres en faveur de l'agriculture familiale; la Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États de l'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC, La Havane, Cuba, 28-29 janvier 2014); la Conférence ministérielle de l'AIAF pour l'Asie et le Pacifique (Chennai, Inde, le 7 août 2014); la Déclaration du Parlement latino-américain sur l'agriculture familiale (26 août 2014).
 - 7 Assemblée générale des Nations Unies, 72^e session, 72/239. *Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028)*, (A/RES/72/239).

des politiques et des investissements publics afin de soutenir l'agriculture familiale et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Elle abordera l'agriculture familiale dans une perspective globale d'éradication de la pauvreté rurale sous toutes ses formes et dimensions tout en conférant aux ODD un rôle central dans la transition vers des systèmes alimentaires et des sociétés plus durables. Pour garantir la réussite de la DNUAF, les mesures doivent être soutenues par des politiques cohérentes et intersectorielles en traitant simultanément les dimensions environnementales, économiques et sociales du développement agricole et rural.

Pour superviser la mise en œuvre de la DNUAF, un comité de pilotage international composé de représentants d'États membres et d'organisations d'agriculteurs familiaux a été créé. Le Comité de pilotage international de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture (CPI de la DNUAF) est appuyé par le Secrétariat conjoint de la FAO et du FIDA.⁸

Concept d'agriculture familiale⁹

L'agriculture familiale (y compris toutes les activités agricoles pratiquées dans un cadre familial) est un moyen d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale et aquacole qui est gérée et conduite par une famille et repose principalement sur le travail familial, tant celui des femmes que celui des hommes. Exploitations agricoles et familles évoluent l'une avec l'autre et l'une par l'autre. Elles combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

L'agriculture familiale et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

La DNUAF suscitera un engagement politique fort aux niveaux national, régional et mondial, dans un esprit de collaboration et de solidarité à l'échelle mondiale. Elle contribuera notamment à créer un environnement propice à accompagner et à soutenir les agriculteurs familiaux. Parmi les facteurs clés figurent l'identification et la mise en œuvre de politiques et d'actions concrètes associées à des modalités d'investissement efficaces et prévisibles. Dans cet esprit, ce processus étalé sur une période de 10 ans contribue principalement au Programme de développement à l'horizon 2030 en renforçant les moyens de mise en œuvre du Partenariat mondial pour le développement et en le revitalisant (ODD 17). En tant qu'alliance multipartite, la DNUAF peut renforcer le renouvellement du partenariat mondial pour le développement en améliorant la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale en mettant l'accent sur le partage des savoirs et l'innovation adaptée à l'agriculture familiale (Objectif 17.6); en apportant, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et en appuyant ainsi les plans nationaux visant à atteindre le développement durable (17.9); en soutenant les actions conjointes et coordonnées en faveur du développement durable grâce entre autres aux partenariats multipartites (17.16).

Fort de ce partenariat mondial amélioré, la DNUAF vise à renforcer l'agriculture familiale et à promouvoir des systèmes alimentaires diversifiés et innovants tout en contribuant au Programme 2030 d'une manière encore plus complète et cohérente. Les sept piliers de travail identifiés (voir ci-dessous) en tant que bases de travail pour la mise en œuvre de la DNUAF sont entièrement en adéquation avec l'esprit et les principes directeurs du cadre des ODD:

8 De plus amples informations sont disponibles sur le mécanisme de gouvernance de la DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE 2019-2028. Document d'orientation.

9 Définition conceptuelle proposée par le Comité de pilotage international de l'AIAF. FAO, 2014, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation*, p. 9.

- **Ne pas faire de laissés-pour-compte:** De nombreux facteurs – notamment sociaux, politiques et économiques – peuvent amener une personne ou un groupe de personnes à se retrouver dans une situation de vulnérabilité, de pauvreté, de carence nutritive, à manquer de possibilités ou à faire l'expérience d'un faible niveau de vie. De plus, ces inégalités de groupe s'entremêlent. L'un des défis majeurs lié au fait de «ne laisser personne de côté» est d'apprendre à reconnaître et à répondre aux relations entre ces différents facteurs et à la façon dont ils se combinent, ce qui nécessite d'agir sur l'ensemble des ODD. Les différents piliers du Plan d'action de la DNUAF (avec une référence plus spécifique au Pilier 5 sur le bien-être socio-économique et la résilience, et aux Piliers 2 et 3 sur les femmes et les jeunes) abordent les questions susceptibles d'être liées à l'inégalité, à la discrimination et à la marginalisation. Les progrès réalisés pour atteindre le bien-être des agriculteurs familiaux permettent de transformer leur potentiel en réalité, de faire d'eux des agents du changement qui contribuent à la réalisation de plusieurs ODD.
- **Multidimensionnalité:** Les agriculteurs familiaux sont des acteurs clés. Leur multifonctionnalité leur permet d'agir de manière globale sur les différents aspects pertinents du développement durable. À titre d'exemple: ils produisent la plupart des denrées alimentaires du monde, en particulier les aliments consommés par les pauvres des zones rurales et urbaines; ils préservent la biodiversité, ils gèrent les ressources naturelles et les écosystèmes, ils préservent et partagent les savoirs traditionnels, ils contribuent à la résilience des populations et des écosystèmes, et quand ils en ont les moyens, ils ajoutent une valeur économique et favorisent la croissance économique inclusive. Les piliers de la DNUAF visent à intégrer les trois dimensions du développement durable – la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement – ainsi qu'à soutenir la participation et les partenariats entre les différents acteurs. Chaque pilier permet un travail intégré sur plusieurs ODD interdépendants, et produit des effets bénéfiques sur les dimensions de durabilité et de développement.
- **Une approche de lien:** Près de quatre ans après l'approbation des ODD, de nombreux pays peinent encore à mettre en œuvre des plans complets, lesquels constituent la condition préalable à l'indivisibilité et à l'interdépendance des ODD. De par le caractère multidimensionnel du développement durable, les ODD sont indissociables. Les piliers de la DNUAF permettent d'identifier facilement les liens d'interdépendance entre les ODD, de mettre à jour les priorités et de concevoir des plans détaillés et des modèles d'architecture institutionnelle. La prise en compte des liens de développement complexes réduit le risque que les actions spécifiques à un secteur se sapent les unes les autres tout en permettant d'analyser les compromis et les synergies entre les résultats escomptés. Enfin, cette approche renforce la mise en œuvre du Programme 2030 tout en améliorant l'efficacité des résultats attendus de la DNUAF. Une description plus détaillée des liens favorisés par les différents piliers du plan de travail de la DNUAF figure ci-dessous.
- **Moyens de mise en œuvre:** Identifiés dans le Programme 2030, les moyens de mise en œuvre passent par le financement, le commerce, le renforcement des capacités, la science, les technologies et l'innovation, le cadre politique et les partenariats. Ils permettent de déployer le plein potentiel des ODD. La DNUAF est précisément axée sur l'innovation, le partage des connaissances, le renforcement des capacités et l'accès aux technologies et leur transfert pour servir de base à la formulation d'actions et de stratégies efficaces qui assureront bien la réalisation des différents ensembles intégrés d'ODD en parvenant à remplir ses piliers et résultats. En d'autres termes, la DNUAF aidera à répertorier et à mobiliser les moyens de mise en œuvre qui contribuent à l'atteinte des ODD, en particulier au niveau des pays. Elle permettra de sensibiliser les acteurs concernés sur les moyens de mise en œuvre nécessaires aux niveaux mondial, régional, national et local.

En milieu rural, l'agriculture familiale pauvre peut passer de la subsistance à la création d'opportunités génératrices de revenus

Les politiques de protection sociale et les moyens de subsistance résilients sont essentiels pour sortir des pièges de la pauvreté et ouvrir des perspectives

L'agriculture familiale met en œuvre des pratiques agricoles résilientes et très productives

L'accès aux ressources productives, aux intrants et à une meilleure nutrition révèle leur potentiel productif



Les agriculteurs familiaux et leurs organisations fournissent des services ruraux inclusifs et contribuent au développement des territoires

Il est essentiel d'améliorer l'accès aux services de base et de développer les capacités dans les zones pour en faire des agents du changement

Les agriculteurs familiaux et leurs organisations fournissent des services ruraux inclusifs et contribuent au développement des territoires

Il est essentiel d'améliorer l'accès aux services de base et de développer les capacités dans les zones pour en faire des agents du changement

Les agricultrices sont essentielles à la réalisation de systèmes alimentaires durables, productifs et inclusifs

L'égalité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, aux technologies et dans l'obtention d'une voix pour la prise de décision est une étape clé vers la création du monde que nous voulons

L'AGRICULTURE FAMILIALE SOUTIENT LES ODD



LES ODD SOUTIENNENT L'AGRICULTURE FAMILIALE



L'AGRICULTURE FAMILIALE SOUTIENT LES ODD

L'agriculture familiale contribue à la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre plus durables

Les politiques doivent les soutenir afin de réduire les pertes alimentaires et de gérer les ressources naturelles de manière durable et efficace

Les agriculteurs familiaux ont la capacité de contribuer à l'atténuation des changements climatiques sur l'ensemble des systèmes alimentaires

L'amélioration de leur adaptation aux chocs climatiques est une condition préalable à la libération de leur potentiel

L'agriculture familiale préserve la biodiversité, l'environnement et les cultures

Les aider à surmonter les effets négatifs de la dégradation de l'environnement sur l'agriculture est le point de départ nécessaire



L'agriculture familiale favorise des systèmes alimentaires diversifiés susceptibles de créer des débouchés professionnels en milieu rural, et exercent un effet positif sur la mobilité entre zones rurales et urbaines, en particulier pour les jeunes

Pour améliorer notre avenir commun, ils ont besoin d'un accès aux infrastructures, aux technologies et aux innovations adaptées qui répondent à leurs besoins.

L'agriculture familiale exploite des systèmes alimentaires qui renforcent l'intégration durable entre les zones urbaines et rurales grâce à des solutions de marché innovantes

La planification des politiques de soutien et la sauvegarde de leur patrimoine culturel et naturel sont au cœur de cette vision transformatrice.

Figure 1

Les enjeux des systèmes alimentaires et de l'agriculture familiale

Les systèmes alimentaires font face à des défis de plus en plus pressants, tels que la faim et les maladies d'origine alimentaire, la nécessité de fournir une nourriture suffisante et saine à une population mondiale croissante, le besoin de réduire les pertes et les déchets alimentaires, l'épuisement des ressources naturelles, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la dégradation de l'environnement, le changement climatique ainsi que ses chocs et contraintes connexes.¹⁰

Les agriculteurs familiaux, y compris les paysans, les peuples autochtones, les communautés traditionnelles, les éleveurs, les pêcheurs, les agriculteurs de montagne, et bien d'autres groupes de producteurs de denrées alimentaires sont les seuls à pouvoir engager des changements qui transforment la façon dont les aliments sont cultivés, produits, transformés et distribués, dans une perspective d'amélioration du développement des territoires.¹¹

Le fait d'apporter aux agriculteurs familiaux les moyens et de les soutenir pour qu'ils parviennent à des systèmes agricoles diversifiés, innovants et dynamiques peut accroître la disponibilité des aliments nutritifs, produits de manière durable et adaptés à la culture, ce qui à son tour peut encourager une alimentation saine tout en favorisant la transition vers des systèmes alimentaires spécifiques au contexte, diversifiés, résilients et durables.

S'ils sont viables et construits autour des agriculteurs familiaux, les systèmes alimentaires peuvent offrir de nouvelles perspectives économiques et des emplois attractifs. Ils favorisent également les services ruraux (lesquels sont complémentaires des activités agricoles) tout en augmentant les liens et les synergies entre milieux ruraux et urbains grâce à une chaîne d'approvisionnement courte en mesure de fournir des solutions prometteuses pour minimiser les pertes et les déchets alimentaires.

La nature multifonctionnelle des exploitations familiales qui s'explique par leur rôle au sein de la communauté et par le fait qu'ils sont les gardiens de l'environnement permet d'utiliser et de gérer les ressources naturelles de manière efficace et durable, notamment via la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la prévention de l'appauvrissement des sols, de la pollution de l'eau et de la dégradation de l'environnement. Elle favorise également l'inclusion et l'équité sociales, la préservation et la transmission des savoirs et de la culture, sans oublier qu'elle apporte des services écosystémiques et permet l'aménagement des paysages.

Cette complexité nécessite des politiques et des actions reliées entre elles adéquates qui concilient les défis environnementaux, sociaux et économiques de notre société.

10 FAO, 2017. L'avenir de l'alimentation et l'agriculture: Tendances et défis. FAO, Rome.

11 Voir par exemple Herrero, et al. 2017, Farming and the geography of nutrient production for human use: a transdisciplinary analysis. *The Lancet Planetary Health*, 1: e33-e42; Graeub et al. 2016, The State of Family Farms in the World. *World Development*, 87: 115; Lowder et al. 2016, The Number, Size, and Distribution of Farms, Smallholder Farms, and Family Farms Worldwide; *World Development*, 87: 16-29; HLPE. 2016. *Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?* Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome; HLPE. 2017. *Gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*, Rome; HLPE 2014. *La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Rome, Italie, juin 2014; HLPE. 2013. *Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome, Comité de la sécurité alimentaire mondiale; Van der Ploeg, J.D. 2010. The peasantries of the twenty-first century: the commoditisation debate revisited. *Journal of Peasant Studies*, 37(1): 1-30; De Schutter, O. 2010. *Agroécologie et droit à l'alimentation*. Rapport présenté au Conseil des droits de l'homme 8 A/HRC/16/49, Seizième session. New York, États-Unis, Nations Unies.

Plan d'action

Énoncé de vision de la Décennie pour l'agriculture familiale:

Un monde où des systèmes alimentaires et agricoles variés, sains et durables s'épanouissent, où les communautés rurales et urbaines résilientes jouissent d'une grande qualité de vie dans la dignité, l'équité, à l'abri de la faim et de la pauvreté.

L'agriculture familiale est essentielle pour réaliser cette vision.

Des politiques, des programmes et des réglementations sensés qui tiennent compte des besoins des générations actuelles et futures doivent protéger et élargir le mandat, l'inclusion et la capacité économique des agriculteurs familiaux. Ces politiques, programmes et réglementations doivent également replacer la diversité des exploitations familiales au cœur du développement durable pour contribuer au Programme à l'horizon 2030. Ce voyage doit commencer maintenant.

Conception générale

Le Plan d'action global de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028¹² vise à accélérer les actions menées de façon collective, cohérente et globale pour soutenir les agriculteurs familiaux, acteurs clés du développement durable.

Compte tenu de l'hétérogénéité importante des exploitations familiales à travers le monde, les prescriptions de politique générale sont peu susceptibles d'être applicables à l'ensemble des agriculteurs familiaux.¹³

Pour soutenir efficacement l'agriculture familiale, il est nécessaire de tenir compte de ses spécificités géographiques et socio-économiques et d'élaborer des interventions spécifiques au contexte axées sur les caractéristiques explicites des groupes d'agriculteurs familiaux concernés tout en misant sur les ressources et les capacités disponibles à l'échelon local.

Ce plan est destiné à servir de guide détaillé pour la communauté internationale, notamment pour les collectivités locales et gouvernements nationaux, les parlementaires, les agences spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies, les institutions financières internationales et autres mécanismes internationaux, les organismes régionales, les organisations d'agriculteurs et de producteurs, les établissements universitaires et les instituts de recherche, les organisations de la société civile, les petites et moyennes entreprises et le secteur privé en vue d'atteindre les principaux objectifs de la DNUAF décrits dans l'énoncé de vision.

12 Le Plan d'action global a été élaboré en consultant tous les acteurs concernés du monde entier au sujet des principaux défis, priorités et des contributions que l'agriculture familiale est susceptible d'apporter pour la durabilité de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche à différents niveaux. Parmi les données recueillies figurent les éléments clés issus de quelque 60 conversations en direct (entretiens semi-structurés) avec les représentants de différentes parties prenantes (représentants de gouvernements, agriculteurs familiaux, organisations de la société civile, consommateurs et travailleurs ruraux). Des actions indicatives ont également vu le jour à l'issue de la présentation directe des mesures proposées par les réseaux mondiaux d'agriculteurs familiaux (par le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, le Forum rural mondial et La Vía Campesina). Enfin, le plan intègre également les 672 réponses recueillies par le biais de la consultation en ligne lancée sur la Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale de la FAO en six langues (anglais, espagnol, français, arabe, russe et chinois). Une importante campagne de discussion a été organisée sur le premier projet de Plan d'action global lors de la Conférence mondiale sur l'agriculture familiale qui s'est tenue à Bilbao, en Espagne du 25 au 29 mars 2019, laquelle a donné lieu à la version finale du Cadre mondial d'action présenté ici et approuvé par le Comité de pilotage international de la Décennie sur l'agriculture familiale.

13 FAO, 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation. FAO, Rome.

Il sert d'outil pour créer des liens avec les processus en cours¹⁴ et les approches recommandées dans lesquels l'agriculture familiale, le développement rural et les moyens de subsistance durables sont déjà fortement imbriqués afin de développer et de mettre en œuvre des stratégies aux niveaux mondial, régional, national et local. Il constitue un instrument global visant à soutenir les efforts vers l'atteinte des ODD dans le cadre de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Le Plan d'action global exposé ici recommande une série d'actions indicatives et interdépendantes du niveau mondial à l'échelon local en suivant sept piliers de travail qui se renforcent mutuellement.

Les actions *indicatives* présentées sous les piliers doivent être considérées comme des orientations à suivre pour tous les acteurs dans le but de construire des plans et des stratégies à différents niveaux. Tout en fournissant des approches ou des points d'entrée potentiels, elles couvrent un large éventail de domaines d'interventions en visant simultanément différents aspects (y compris les obstacles) des agriculteurs familiaux à évaluer de manière globale pour une action concrète.

Le Plan d'action fournit une liste détaillée des activités à travers diverses modalités d'action, notamment: la collecte de données relatives à des questions spécifiques, des services de conseil et de vulgarisation, et des activités de communication et de sensibilisation adaptées à des groupes cibles. L'un des éléments clés doit consister à développer les capacités des agriculteurs familiaux et d'autres parties prenantes à travers un large spectre tout en renforçant les mécanismes de gouvernance inclusive. Ces activités peuvent servir de base pour des politiques publiques appropriées et financées de manière adéquate en soutien à l'agriculture familiale.

D'après les piliers de travail présentés ci-dessus, un *environnement politique favorable* (Pilier 1) doit être en place pour parvenir aux progrès en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et les soutenir. Cet environnement propice peut servir de cadre pour des stratégies spécifiques et des interventions adaptées aux groupes d'exploitations familiales, tout en tenant compte de leurs réalités économiques, environnementales et sociales distinctes ainsi que de leurs atouts spécifiques.

Pour garantir l'avenir de l'agriculture familiale tout en misant sur la contribution essentielle des femmes dans celle-ci, des actions de transformation doivent être prises pour encourager la participation active, le leadership et l'inclusion socio-économique des femmes mais aussi des jeunes. Les activités visant à garantir le *renouvellement des générations* (Pilier 2 - Transversal) et à promouvoir *l'équité et l'égalité hommes-femmes* (Pilier 3- Transversal) dans l'agriculture familiale seront intégrées à tous les autres piliers de travail.

Apporter un soutien adapté aux *organisations d'agriculteurs familiaux* (Pilier 4) est primordial. Cela vaut pour l'ensemble des différents producteurs alimentaires qu'ils soient agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, utilisateurs de la forêt ou peuples autochtones. Ceci est essentiel non seulement pour améliorer et amplifier les pratiques de production alimentaire durable ou renforcer leur capacité à créer des perspectives économiques et à y accéder, mais aussi pour leur permettre de mieux bénéficier des ressources, des services et des marchés nécessaires en vue d'asseoir leur action collective et qu'ils participent amplement aux négociations et aux processus politiques.

14 Parmi les processus qui lui sont liés figurent la Décennie des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011-2020, la Décennie des Nations Unies d'action sur l'eau 2018-2028, la mise en œuvre des instruments convenus au niveau international, etc.

Aider les agriculteurs familiaux à augmenter leur productivité ne suffit pas. Il faut également tenir compte de la diversité des agriculteurs familiaux et améliorer leurs moyens de subsistance et leur viabilité économique d'une manière qui les aide à échapper à la pauvreté, en mettant l'accent sur les exigences minimales pour les ménages d'agriculteurs familiaux ruraux (Pilier 5). Des mesures spécifiques sont essentielles pour promouvoir des pratiques de production, de transformation et de distribution alimentaires durables dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la foresterie (Pilier 6) et, également, pour soutenir les fonctions multiples de l'agriculture familiale. En effet, cette dernière fournit de manière performante des services servant à la production alimentaire, nourrit les cultures et l'agrobiodiversité et ouvre des perspectives économiques rurales diversifiées (Pilier 7).

Tout en développant l'intervention au titre de piliers spécifiques, les actions doivent être adaptées et contextualisées en fonction des conditions socio-culturelles et socio-économiques en vigueur à l'échelon régional, national et local (territorial). De plus, comme condition préalable à la réussite de la mise en œuvre de la DNUAF, une approche ascendante de la mise en œuvre est recommandée dans les processus participatifs et inclusifs de manière à mettre les agriculteurs familiaux en avant. Tout en encourageant la collaboration multipartite à tous les niveaux, le Plan d'action global invite également tous les acteurs à revoir leurs rôles et responsabilités spécifiques concernant l'appui de l'agriculture familiale et le renforcement de la durabilité de nos systèmes alimentaires.

Assurer une mise en œuvre efficace

Cette section présente les modalités de mise en œuvre de base qui seront avancées par la DNUAF afin de lancer des activités inclusives et ascendantes axées sur le pays dans le but de faire avancer la mise en œuvre du Plan d'action global.

Aux premières étapes de la mise en œuvre de la DNUAF, des synergies seront créées avec d'autres organismes et processus internationaux en lien avec l'agriculture familiale. Parmi les exemples de processus connexes associés à des possibilités d'optimisation des efforts et de promotion des avantages mutuels figurent la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, la Décennie internationale d'action «L'eau et le développement durable» 2018-2028, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030. La DNUAF cherchera également des possibilités d'appuyer la mise en œuvre et de tirer avantage des activités liées aux cadres internationaux convenus (à savoir entre autres les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales). Des feuilles de route conjointes concrètes ainsi que des initiatives prioritaires renforçant les avantages mutuels associés aux différentes initiatives seront élaborées pour asseoir les partenariats, accroître la visibilité de l'agriculture familiale et consolider la mise en œuvre des actions en faveur de celle-ci.

Un processus solide sera favorisé pour contextualiser la mise en œuvre du Plan d'action global de la DNUAF aux niveaux national et régional. Les gouvernements et les espaces intergouvernementaux régionaux seront encouragés à identifier et à cartographier les efforts déjà entrepris aux niveaux national et/ou régional pour renforcer l'agriculture familiale. Ce processus de cartographie devrait passer par des mesures pertinentes en permanence et par une évaluation des besoins des différents acteurs afin de construire des interventions intégrées et bien adaptées pour soutenir efficacement les agriculteurs familiaux. Il est recommandé d'entreprendre ce processus d'une manière inclusive en

Figure 2 Structure générale du plan d'action global

Pilier 1

Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

Construire et renforcer les politiques de soutien, les investissements et les cadres institutionnels pour l'agriculture familiale aux niveaux local, national et international en s'appuyant sur une gouvernance inclusive et efficace et sur des données rapidement disponibles et pertinentes d'un point de vue géographique. Garantir un engagement politique fort et des investissements conséquents de la part des acteurs étatiques et non étatiques. Créer et renforcer la coopération et les partenariats internationaux, nationaux et locaux en vue de promouvoir les droits et le rôle multifonctionnel de l'agriculture familiale.

Pilier 4

Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural.

Pilier 5

Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux.

Pilier 6

Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat.

Pilier 7

Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture.

Pilier 2

Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations.

Assurer la pérennité générationnelle de l'agriculture familiale en permettant aux jeunes d'accéder à la terre, aux autres ressources naturelles, à l'information, à l'éducation, aux infrastructures et aux services financiers, aux marchés et aux processus de création de politiques agricoles. Bénéficier du transfert des biens agricoles matériels et immatériels entre les générations, stimuler les jeunes agriculteurs à établir le lien entre les savoirs traditionnels locaux et les idées novatrices pour qu'ils deviennent les agents du développement rural inclusif.

Renforcer l'(auto-)organisation des agriculteurs familiaux au sein de toutes les institutions rurales, y compris des associations, coopératives et organisations de la société civile afin de favoriser leurs capacités en tant qu'agents du changement; améliorer la production et la diffusion des savoirs et des services pour maintenir la diversité économique, sociale, culturelle et environnementale des zones rurales en harmonie avec les zones urbaines; et accroître la participation significative des agriculteurs dans les prises de décision à tous les niveaux.

Améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs familiaux et améliorer leur résilience face aux multiples dangers; améliorer l'accès des communautés rurales aux services sociaux et économiques de base en répondant aux multiples vulnérabilités d'ordre social, économique et environnemental des agriculteurs familiaux, et promouvoir la réalisation des droits de l'homme; faciliter et promouvoir la diversification de la production pour réduire les risques, améliorer la consommation d'aliments sains et nutritifs, et élargir et diversifier les perspectives économiques d'accès aux marchés et aux systèmes alimentaires inclusifs pour les agriculteurs familiaux pour qu'ils bénéficient d'une rémunération et d'un retour sur investissement adéquats.

Améliorer l'accès des agriculteurs familiaux aux terres, à l'eau et aux autres ressources naturelles, leur gestion et leur utilisation responsables en vue d'améliorer la production durable et diversifiée pour une meilleure résilience face aux changements climatiques tout en favorisant la productivité et la viabilité économique des exploitations familiales; promouvoir un marché plus favorable à l'agriculture familiale pour diversifier leurs activités et créer de nouvelles perspectives d'emploi dans les zones rurales; valoriser et promouvoir les savoirs autochtones et traditionnels; accroître la disponibilité de denrées alimentaires diverses, nutritives et culturellement adaptées pour contribuer aux systèmes alimentaires durables, résilients et inclusifs et à une alimentation saine dans les zones rurales et urbaines.

Réaliser le potentiel des agriculteurs familiaux en matière de protection de l'environnement, de préservation de la diversité des écosystèmes, des ressources génétiques, de la culture et de la vie; renforcer les marchés qui favorisent les services, la production et la transformation des agriculteurs familiaux avec une caractéristique de qualité précise; permettre une consommation alimentaire plus diversifiée tout en renforçant les perspectives économiques et la préservation des pratiques et savoirs traditionnels, de la biodiversité agricole en faveur du développement des territoires.

Pilier 3

Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales.

Soutenir les instruments et les actions propices à la réalisation des droits des femmes et à l'égalité au niveau de la production alimentaire et agricole. Promouvoir l'égalité hommes-femmes en renforçant les organisations des femmes, en favorisant l'auto-émancipation, en stimulant leur propre processus de développement des capacités et de représentation pour leur donner un meilleur accès et un meilleur contrôle des ressources productives et financières, en particulier pour ce qui est de la terre, ainsi que leur accès à l'information, aux politiques de protection sociale, aux marchés, aux perspectives d'emploi, à l'éducation, aux services de vulgarisation appropriés, aux technologies paritaires. Ceci doit également favoriser leur pleine participation à l'élaboration des politiques publiques.

impliquant les agriculteurs familiaux et les autres acteurs concernés, y compris les Comités nationaux de l'agriculture familiale déjà existants afin de garantir que tous les acteurs apportent leurs contributions complémentaires en fonction de leurs rôles et de leurs responsabilités spécifiques. *Promouvoir la collaboration multipartite pour mobiliser les acteurs clés en vue de convertir les besoins et les actions identifiés en plans d'action concrets menés à l'échelon national.*

Les Plans d'action régionaux et nationaux, y compris les activités spécifiques, fourniront une feuille de route pour les pays et les régions afin d'avancer dans la mise en œuvre de la DNUAF et de permettre de construire des liens précis avec le processus plus large des ODD tout en apportant de la valeur aux contributions multidimensionnelles de l'agriculture familiale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

Le CPI de la DNUAF rassemblera les demandes des pays et orientera la FAO et le FIDA pour assurer l'appui des politiques et actions efficaces et la cohérence avec les mécanismes existants, notamment en tirant parti des connaissances et de l'expérience de la FAO et du FIDA dans l'animation de l'échange multilatéral et de la coopération. La FAO et le FIDA sont prêts à aider les agriculteurs familiaux pour renforcer leurs organisations – également grâce à des échanges horizontaux à différents niveaux – et à intervenir en tant qu'agents clés de la mise en œuvre des plans nationaux tout en veillant à ce que les actions parviennent au niveau de base.

Le Plan d'action global prévoit la mise en place de 100 plans d'action nationaux pour l'agriculture familiale à l'horizon 2024. Cet objectif est ambitieux, mais réalisable, surtout si l'on tient compte du soutien reçu grâce à l'approbation de l'Assemblée générale de l'ONU (et des 104 pays qui coparrainent «l'initiative AIAF+ 10»). Les autorités responsables sont invitées à informer le CPI de la DNUAF de l'élaboration des Plans d'action nationaux et de les soumettre au Secrétariat de la DNUAF via les représentants respectifs régionaux et/ou nationaux de la FAO ou du FIDA. Les informations reçues permettront d'éclairer l'élaboration des rapports biennaux (voir «Suivi et établissement de rapports» ci-dessous) et donneront l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés par les gouvernements et les autres parties prenantes dans le cadre de la DNUAF pour contribuer à l'amélioration du Plan d'action global.

Suivi et établissement de rapports

Pour suivre l'avancée des activités au cours de la DNUAF, un mécanisme d'établissement de rapports et un calendrier seront développés en accord avec la procédure de suivi des ODD.

Compte tenu du fait que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fait l'objet d'un suivi permanent, les États membres et d'autres acteurs de la DNUAF seront invités à faire correspondre la présentation de leurs progrès avec les Examens nationaux volontaires (ENV) réguliers du Programme 2030. Le fait que chaque pays ait la responsabilité principale de recueillir et de mettre à disposition des données sur les indicateurs des ODD contribuera aux résultats de la DNUAF. Les rapports périodiques sur les activités entreprises dans le cadre de la DNUAF seront évalués sous le contrôle global du CSI de la Décennie.

Au-delà du système de suivi et de responsabilisation du Programme 2030, et en accord avec les déclarations sur l'efficacité de l'aide au développement tels que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra, un cadre pour la cohérence des

politiques de développement durable sera mis en place avec l'ensemble des initiatives, plateformes et processus pertinents. Celui-ci offre des perspectives de synergies et d'actions communes (avec entre autres l'Accord de Paris et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition et les produits du Comité de la sécurité alimentaire mondiale).

Aux fins de suivi, un *Groupe de travail ad hoc chargé du suivi* sera mis en place (constitué de différentes parties prenantes, en particulier d'États membres, d'organisations paysannes, de la société civile, d'universités et de centres de recherche). Ce groupe développera une méthodologie commune et des outils pour suivre les avancées, pour sensibiliser le public au suivi de la DNUAF aux niveaux national et mondial, ainsi que pour aider les pays à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en matière de suivi et d'établissement de rapports.

La mise en place de ce mécanisme de suivi inclusif aura pour but d'améliorer la coordination entre les différents acteurs concernés tout en contribuant à former des synergies rapides, à promouvoir la responsabilisation et le partage des meilleures pratiques à tous les niveaux, notamment à travers:

- Le suivi et l'examen des situations de l'agriculture familiale spécifiques dans le monde et dans certains pays et/ou régions, des tendances, des progrès, des défis et des enseignements partagés;
- L'évaluation de l'efficacité de la DNUAF et l'étendue de l'application de ses recommandations en matière de politiques agricoles et de développement rural aux niveaux national et sous-national; et
- Les conseils prodigués sur la base des examens nationaux ou régionaux des objectifs de la DNUAF.

Les parties prenantes sont invitées à mettre en place des mécanismes nationaux et régionaux pour appuyer le suivi. Afin de garantir une approche participative et inclusive de l'exercice de suivi mené à l'échelon mondial, tous les acteurs impliqués dans le cadre de la DNUAF (y compris entre autres les gouvernements, les organisations paysannes, les universités et les centres de recherche) seront encouragés à partager leurs contributions et leurs résultats en présentant leurs rapports sur le site de la DNUAF.

Sur la base des données et des informations recueillies à travers les mécanismes indiqués ci-dessus, et d'après la définition de la résolution des Nations Unies (§ 5), le Secrétariat de la DNUAF présentera les *rapports biennaux au Secrétaire général de l'ONU* afin d'informer l'Assemblée générale de l'ONU de l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la DNUAF et des ODD connexes. Ces rapports seront envoyés aux organes directeurs de la FAO et du FIDA (Conseil de la FAO et Conseil d'administration du FIDA) pour examen et commentaires. Les rapports biennaux donneront l'occasion de faire le point et d'améliorer les actions menées dans le cadre de la DNUAF. Le Plan d'action global de la Décennie sera actualisé après chaque rapport biennal.

En guise de moyen supplémentaire d'évaluer les progrès de la DNUAF, un dialogue ouvert et inclusif entre toutes les parties prenantes sera organisé à l'occasion du *Forum mondial sur l'agriculture familiale* (tous les deux ans) et des deux *Évènements de haut niveau sur l'agriculture familiale* (à mi-parcours et à la fin de la DNUAF).

Pilier 1.

Développer un environnement
politique qui favorise le
renforcement de l'agriculture
familiale





Un environnement social, économique et politique favorable est une condition sine qua non pour que les agriculteurs familiaux dirigent la transformation vers l'éradication de la faim et de la pauvreté, et prennent la direction de systèmes alimentaires durables et sains et d'une société inclusive et résiliente.

La construction d'un environnement politique permettant d'appuyer les divers éléments que l'agriculture familiale apporte au développement durable à plusieurs niveaux nécessite un engagement politique fort et soutenu.

Cet engagement politique doit se traduire par des ressources adéquates ainsi que par une gouvernance inclusive et efficace et une architecture institutionnelle. Il faut notamment permettre aux organisations paysannes et à la société civile de participer réellement à des mécanismes, à des plateformes et à des processus politiques multipartites et multisectoriels (à tous les stades, y compris lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de ces politiques), notamment dans le cadre de la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

En même temps, les activités de sensibilisation – qui ciblent des groupes spécifiques tout en étant intégrées au système éducatif à tous les niveaux – sont des moyens importants pour redéfinir le regard que la société porte sur l'agriculture familiale et accroître la reconnaissance sociale de son rôle et des multiples facettes de sa contribution au développement durable.

Pour être efficaces, les interventions visant à aider les agriculteurs familiaux et à tenir compte de leur nature multidimensionnelle ne peuvent se satisfaire de politiques sectorielles traditionnelles. En effet, elles ont besoin d'un ensemble complexe de politiques, de stratégies et de programmes intégrés et multi-sectoriels qui répondent aux contraintes économiques, environnementales et sociales auxquels les paysans et leurs communautés font face.

Ces changements de politiques doivent s'appuyer sur des données et des preuves scientifiques solides, disponibles en temps utile et pertinentes au niveau local. Ces données peuvent porter sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale, tout en tenant compte simultanément des objectifs interdépendants de l'ensemble du système alimentaire.

En se focalisant sur un environnement institutionnel et politique propice, ce pilier devrait aider les pays à promouvoir des approches intégrées pour atteindre et maintenir leurs progrès sur l'ensemble du cadre des ODD. Le renforcement de l'environnement politique en faveur de l'agriculture familiale traite de questions systémiques telles que l'amélioration de la production et de la disponibilité des données, le renforcement de la cohérence politique et institutionnelle, l'encouragement des partenariats multipartites et le renforcement des capacités (ODD 17) ainsi que la promotion d'une meilleure gouvernance, plus transparente, le renforcement des institutions et la promotion de lois et politiques qui favorisent le développement durable, la paix et la sécurité (ODD 16). Cela devrait également permettre d'harmoniser les stratégies et plans globaux de développement au niveau national grâce à des politiques sectorielles qui ciblent en particulier les segments les plus vulnérables de la société pour ne laisser personne de côté, avec des effets positifs sur l'éradication de la pauvreté et de la faim (ODD 1 et 2).





Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
-------------	----------	---

PILIER 1. Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale

<p>1.1. Mise à disposition de données et de preuves fiables, rapides et pertinentes au niveau local sur les multiples aspects de la performance de l'agriculture familiale afin d'éclairer l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques à tous les niveaux.</p>	<p>1.1.A. Collecte de données et recherche inclusive comprenant l'évaluation des dimensions multiples de l'agriculture familiale en vue d'appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques bien ciblées pour l'agriculture familiale dans tous les secteurs agricoles.</p>	<p>1.1.1. Systématiser les informations déjà existantes, recueillir et documenter des données rapides et pertinentes au niveau local liées aux aspects divers et multiples de la performance de l'agriculture familiale (taille, main-d'œuvre, gestion des ressources naturelles, cultures, bétail, services socio-économiques, services écosystémiques, préservation de la biodiversité, etc.).</p> <p>1.1.2. Examiner et améliorer les méthodes appliquées au recensement agricole afin d'enregistrer les multiples éléments que l'agriculture familiale apporte à l'élaboration des politiques.</p> <p>1.1.3. Soutenir la recherche locale participative axée sur les politiques (co-création de connaissances à travers la collaboration des chercheurs et des agriculteurs familiaux) portant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux services socio-économiques (santé, éducation, protection sociale, inclusion financière, etc.); • L'accès et l'adoption de pratiques de production durables; • Les services fournis par les agriculteurs familiaux; • L'identification, l'utilisation et le développement de marchés pour les aliments nutritifs produits localement; • L'impact d'une alimentation saine et l'amélioration de la nutrition sur la santé des différents groupes de population (élaboration d'outils d'évaluation de la qualité de l'alimentation); • L'innovation durable issue de l'agriculture familiale;
<p>1.2. Amélioration de l'engagement politique et financier et de la sensibilisation pour appuyer les divers éléments que l'agriculture familiale apporte au développement durable à différents niveaux.</p>	<p>1.2.A. Initiatives de sensibilisation et de plaidoyer visant à améliorer la compréhension des différents acteurs sur les questions liées à l'agriculture familiale.</p> <p>1.2.B. Garantie d'un engagement politique et financier permanent, significatif, cohérent et actif.</p>	<p>1.2.1. Élaborer des campagnes, des outils et des matériels de sensibilisation, de formation et de plaidoyer destinés à des groupes spécifiques de la population portant sur les éléments que l'agriculture familiale apporte à la fois au développement social, environnemental et économique.</p> <p>1.2.2. Sensibiliser le public à la fois dans les zones rurales et urbaines sur les éléments que les agriculteurs familiaux apportent à la santé publique, promouvoir la consommation d'aliments sains et nutritifs fournis par les agriculteurs familiaux.</p>

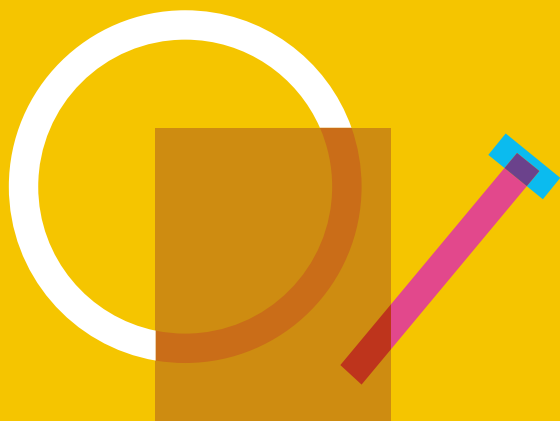
	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture familiale intégrée dans la planification des systèmes alimentaires urbains et territoriaux (notamment dans les stratégies des collectivités locales pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition); Les stratégies de gestion des risques; La part de produits agricoles destinés à la consommation, à l'exportation et à l'agroindustrie; et Les tendances en matière d'investissement liées aux agriculteurs familiaux, etc. <p>1.1.4. Promouvoir le développement de systèmes de stockage de données accessibles, y compris des données relatives à différents domaines de l'agriculture familiale à des fins d'élaboration de politiques publiques.</p> <p>1.1.5. Mettre à disposition de données ventilées par sexe et âge (en utilisant l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture [WEAI])</p> <p>1.1.6. Apporter son soutien pour renforcer et faciliter la recherche intégrée et multisectorielle en s'appuyant sur les connaissances locales, traditionnelles et autochtones des agriculteurs familiaux aux niveaux local, national, régional et inter-régional.</p> <p>1.1.7. Créer des indicateurs et des outils d'analyse clairs et stables pour l'élaboration de politiques visant à cibler efficacement l'agriculture familiale dans tous les secteurs en suivant leur mise en œuvre et leur efficacité.</p>	<p>Nombre de pays ayant un niveau accru de disponibilité, d'accessibilité et de qualité et d'utilisation de données et/ou d'outils ou produits d'analyse sectoriels ou transsectoriels utilisés dans les processus de prise de décision relatifs à l'agriculture familiale.</p>	30	60
<p>1.2.3. Promouvoir un dialogue multipartite permanent pour susciter un engagement politique cohérent et actif avec un financement approprié en appui de l'agriculture familiale.</p> <p>1.2.4. Apporter une assistance technique pour intégrer les pratiques multidimensionnelles de l'agriculture familiale dans les politiques ou stratégies nationales.</p> <p>1.2.5. Diffuser et partager les politiques publiques existantes en matière d'agriculture familiale.</p>	<p>Nombre de pays ayant un niveau accru d'engagement et la capacité d'adopter des politiques, des stratégies et les programmes d'investissement sectoriels ou transsectoriels complets pour appuyer les éléments multiples que l'agriculture familiale apporte au développement social, économique et durable.</p>	100	150

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
PILIER 1. Développer un environnement politique qui favorise le renforcement de l'agriculture familiale		
<p>1.3. Gouvernance inclusive et efficace pour améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques axées sur l'agriculture familiale.</p>	<p>1.3.A. Mécanismes de gouvernance, de coordination et de politiques responsables (aux fins de conception, de mise en œuvre et de suivi) avec une participation significative et efficace des agriculteurs familiaux et de leurs organisations en place.</p> <p>1.3.B. Mécanismes de gouvernance facilitant les liens des agriculteurs familiaux avec d'autres secteurs, en particulier avec les politiques sociales, le développement territorial ou rural, les approches paysagères, etc. en place.</p>	<p>1.3.1. Promouvoir la participation égale des femmes et des jeunes dans les mécanismes de gouvernance liés à l'agriculture familiale.</p> <p>1.3.2. Renforcer les capacités des gouvernements à tous les niveaux, des organisations d'agriculteurs familiaux et des autres acteurs concernés pour qu'ils participent efficacement et gèrent les mécanismes de gouvernance ou les processus décisionnels collaboratifs, multisectoriels et multipartites.</p> <p>1.3.3. Renforcer les capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations, en particulier des femmes et des jeunes, au niveau des compétences d'ordre technique et en matière de plaidoyer, et promouvoir leur participation active aux processus politiques à tous les niveaux (élaboration, mise en œuvre et suivi) pour des politiques efficaces, bien adaptées et intégrées à l'appui de l'agriculture familiale.</p>
<p>1.4. Accroître la cohérence et l'intégration entre les politiques et les législations liées à l'agriculture familiale.</p>	<p>1.4.A. Renforcement des capacités à élaborer des politiques efficaces et cohérentes à l'appui de l'agriculture familiale.</p> <p>1.4.B. Existence et application de cadres politiques cohérents à l'appui de l'agriculture familiale à différents niveaux (de l'échelon local au niveau mondial).</p> <p>1.4.C. Accroissement de l'engagement financier et des investissements dans la mise en œuvre des cadres législatifs et politiques.</p>	<p>1.4.1. Accroître le recours aux directives et instruments politiques globaux applicables à l'agriculture familiale.¹⁵</p> <p>1.4.2. Coordonner le développement des capacités pour renforcer et mettre à jour les cadres juridiques et institutionnels, y compris grâce à la coopération multilatérale et aux alliances parlementaires dans le but d'identifier les contraintes critiques auxquelles sont confrontés les agriculteurs familiaux, pour mieux adapter, hiérarchiser et cibler les interventions et les investissements à l'appui de l'agriculture familiale.</p> <p>1.4.3. Examiner et promouvoir les interconnexions et les synergies renforcées entre les politiques agricoles publiques et les politiques de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris celles en matière de création d'emplois, de protection sociale et les autres programmes qui favorisent le développement durable des milieux ruraux et urbains.</p>

¹⁵ La liste des instruments comprend entre autres les éléments suivants: Recommandations politiques du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
1.3.4. Mobiliser la collaboration par la mise en place et le renforcement des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs, multisectoriels et multipartites (dans un format spécifique au contexte: Comité national de l'agriculture familiale ou d'autres instances) du niveau local à l'échelon mondial en vue de développer et de superviser une approche intégrée à l'appui de l'agriculture familiale et pour l'équilibre du développement rural et urbain.	Nombre de pays disposant de mécanismes de gouvernance, de coordination et de responsabilisation pour concevoir, mettre en œuvre et suivre l'ensemble des politiques axées sur l'agriculture familiale.	65	100
1.3.5. Promouvoir les échanges et la coopération à différents niveaux (collaborations multilatérales, coopération Nord-Sud, Sud-Sud et coopération triangulaire, etc.), les politiques et les programmes de gouvernance basés sur les bonnes pratiques à l'appui de l'agriculture familiale.	Nombre de pays élaborant des mécanismes de coordination intersectoriels entre les institutions gouvernementales pour promouvoir des interventions publiques coordonnées et globales à l'appui de l'agriculture familiale en tenant compte de l'approche du système alimentaire.	20	50
1.3.6. Garantir la bonne reconnaissance de ces plateformes et la mise à disposition des bonnes ressources pour leur fonctionnement efficace et pour la mise en œuvre des politiques et programmes émergents.			
1.4.4. Favoriser la reconnaissance juridique du métier d'agriculteur familial et promouvoir les principales dispositions et l'application des lois.	Nombre de pays qui ont élaboré et mettent efficacement en œuvre leurs politiques, stratégies et programmes d'investissement d'une manière cohérente à l'appui de l'agriculture familiale.	10	80
1.4.5. Renforcer les cadres législatifs et institutionnels et l'engagement financier dans les domaines politiques pertinents de l'agriculture familiale (santé, social, agriculture, environnement, qualité de la sécurité alimentaire, biodiversité, préservation et utilisation des terres, des forêts, des ressources marines, égalité entre les sexes, etc.).	Plans d'action nationaux portant sur l'agriculture familiale élaborés par les pouvoirs publics dans le dialogue avec les organisations paysannes et/ou avec les Comités nationaux de l'agriculture familiale.	100 (à l'horizon 2024)	
1.4.6. Renforcer les institutions, les systèmes et les mécanismes à l'échelon local qui consistent à évaluer et à répondre aux défis, aux besoins et aux perspectives de l'agriculture familiale, et les associer aux stratégies nationales de développement rural et urbain.	Plans d'action régionaux portant sur l'agriculture familiale élaborés dans le dialogue avec les organisations paysannes à l'horizon 2024.	5 (à l'horizon 2024)	
1.4.7. Surveiller la mise en œuvre des politiques et stratégies, et évaluer leurs impacts sur l'agriculture familiale.	Plans d'action sous-régionaux portant sur l'agriculture familiale élaborés dans le dialogue avec les organisations paysannes à l'horizon 2024.	7 (à l'horizon 2024)	
	Nombre de cadres juridiques élaborés ou révisés comprenant des critères spécifiques au contexte permettant d'identifier ou de cibler les agriculteurs familiaux dans les politiques publiques.	10 nationaux/ 2 régionaux/ sous-régionaux	60 nationaux/ 5 régionaux/ sous-régionaux

Pilier 2 - Transversal.
Soutenir les jeunes et
veiller à ce que l'agriculture
familiale s'inscrive à travers
les générations





L'une des principales conditions pour que l'agriculture demeure viable et durable est le renouvellement générationnel de l'agriculture familiale, c'est-à-dire à savoir faire en sorte que les jeunes restent dans les exploitations et dans les communautés rurales. En effet, l'avenir de l'alimentation et de l'agriculture dépend de la prochaine génération d'agriculteurs familiaux. Des mesures urgentes sont donc nécessaires pour soutenir l'engagement des jeunes dans l'agriculture et veiller à ce qu'ils prennent activement part au développement rural.

Le renouvellement insuffisant des générations dans l'agriculture s'explique en grande partie par le manque de perspectives d'emploi chez les jeunes en milieu rural dans les exploitations et en dehors de celles-ci. Cette situation entraîne le vieillissement des agriculteurs, une tendance démographique que l'on observe à l'échelle planétaire.¹⁶ Il s'agit d'un risque majeur pour la survie des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie qui affecte gravement la composition de la main d'œuvre rurale, les modèles de production agricole, le régime foncier, l'organisation sociale au sein des communautés rurales et le développement socio-économique en général.¹⁷

L'entrée des jeunes dans l'agriculture est largement reconnue comme un facteur clé qui favorise le dynamisme des zones rurales et la compétitivité de l'agriculture. Néanmoins, les personnes intéressées par l'agriculture sont de plus en plus confrontées à de multiples obstacles structurels et institutionnels, notamment à un accès limité à la terre, aux connaissances, à l'information et à l'éducation, aux services financiers, aux emplois verts et aux marchés. Par ailleurs, elles participent peu au dialogue politique.¹⁸ Aussi, il est plus urgent que jamais de répondre de manière coordonnée aux défis complexes auxquels font face les jeunes. Il faut agir pour fournir aux jeunes un accès adéquat à l'information, à l'éducation et aux compétences professionnelles ainsi qu'aux biens productifs matériels et immatériels et aux marchés. Soutenir les mesures juridiques et financières est essentiel pour faciliter la transmission des exploitations et motiver la mise en place de nouvelles. D'ailleurs, des programmes de formation et d'éducation distincts et spécifiquement adaptés aux jeunes peuvent grandement contribuer à assurer la pérennité générationnelle de l'agriculture familiale.

Pour faciliter le renouvellement des générations dans l'agriculture, il est tout aussi important de mettre à disposition des agriculteurs âgés les mesures et les services de protection sociale nécessaires pour leur permettre de prendre leur retraite et de vieillir dans la dignité et en sécurité.

Il est largement établi qu'en entrant dans l'agriculture, les jeunes apportent un certain nombre de ressources – compétences, réseaux, capitaux, technologies, pratiques de commercialisation et de gestion – qui permettent d'innover dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie. Pour garantir la pérennité de ces innovations, il est essentiel de consolider et d'adapter soigneusement ces nouvelles solutions à l'environnement naturel et aux conditions socio-économiques en présence. Sur ce point, une collaboration entre les générations qui favorise l'échange, fait correspondre et associe les connaissances et compétences spécifiques d'une génération (traditionnelles et modernes) peut avoir un impact. Les processus d'apprentissage entre générations et au sein de celles-ci sont essentiels pour accélérer les activités à valeur ajoutée qui permettront d'accroître la stabilité économique et l'autonomie des jeunes agriculteurs familiaux.

Afin d'assurer le renouvellement des générations dans l'agriculture familiale, il est essentiel d'organiser et de rassembler les jeunes et d'améliorer leurs capacités d'action collective. En participant aux processus politiques, les jeunes agriculteurs et ceux en devenir ont le potentiel de redéfinir le regard que la société porte sur l'agriculture familiale pour la considérer comme un secteur dynamique avec une capacité constante de renouvellement.

16 FAO, 2017. L'avenir de l'alimentation et l'agriculture: Tendances et défis. FAO, Rome.

17 FAO, 2016. L'avenir de l'alimentation et l'agriculture: Parcours alternatifs d'ici à 2050. FAO, Rome.

18 FAO, 2014. Les jeunes et l'agriculture: principaux enjeux et solutions concrètes. FAO, Rome.

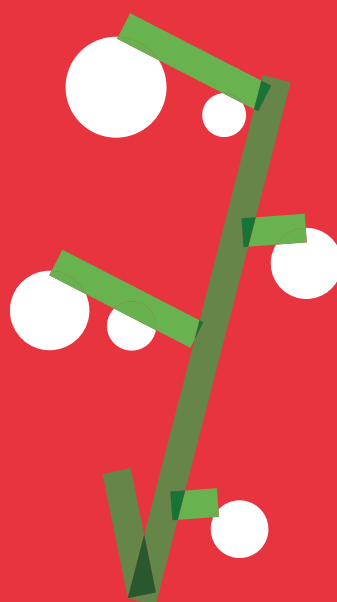
En investissant dans l'autonomisation des jeunes ruraux et en leur offrant des perspectives, les pays devraient pouvoir favoriser simultanément les approches en matière d'éducation (ODD 4), d'emploi décent, de croissance économique inclusive (ODD 8) et d'éradication de la pauvreté (ODD 1). Les résultats recoupent plusieurs ODD et visent les trois dimensions de la durabilité. À moyen et long terme, le fait de garder les jeunes dans les zones rurales en leur offrant de meilleures conditions de vie et en élargissant leurs perspectives réduit également les migrations intérieures et internationales ainsi que les facteurs de conflits (ODD 16).



Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
PILIER 2 - Transversal. Soutenir les jeunes et veiller à ce que l'agriculture familiale s'inscrive à travers les générations		
2.1. Engagement amélioré et actif des jeunes dans l'agriculture familiale, l'économie rurale et les processus de prise de décision.	<p>2.1.A. Existence et mise en place de politiques publiques incitant les jeunes à s'engager dans l'agriculture et ouvrant de nouvelles perspectives pour tirer profit des multiples fonctions de l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.B. Existence de mécanismes inclusifs incitant les jeunes à prendre part aux décisions dans leurs organisations rurales et dans les politiques publiques.</p>	<p>2.1.1. Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de cadres législatifs cohérents pour lutter contre les facteurs négatifs de l'exode rural des jeunes.</p> <p>2.1.2. Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes publics de diversification socio-économique des zones rurales et des possibilités génératrices de revenus pour les jeunes en vue d'accompagner leur intégration dans l'agriculture familiale et de faciliter le renouvellement des générations dans le secteur.</p> <p>2.1.3. Promouvoir le développement et/ou la réadaptation de mesures incitatives à l'investissement qui autonomisent les jeunes agriculteurs et les autres jeunes entrepreneurs agricoles.</p>
2.2. Amélioration de l'accès de la prochaine génération d'agriculteurs familiaux aux ressources naturelles, aux moyens de production, à l'éducation, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.	<p>2.2.A. Existence et mise en place de politiques publiques qui améliorent l'accès des jeunes agriculteurs familiaux aux ressources naturelles et renforcent la sécurité de leurs droits fonciers.</p> <p>2.2.B. Existence et mise en place de mesures politiques qui facilitent l'accès aux biens agricoles, aux services financiers et aux marchés pour les jeunes.</p>	<p>2.2.1. Promouvoir l'élaboration, l'examen et la mise en œuvre de politiques publiques et de cadres qui soutiennent l'accès des jeunes aux terres et la reconnaissance de leurs droits fonciers légitimes en appliquant les conseils fournis dans les instruments internationaux.</p> <p>2.2.2. Inciter les jeunes agriculteurs à accéder aux moyens de production matériels et immatériels (également liés à l'agroécologie et à l'économie solidaire), aux nouvelles technologies adaptables et aux marchés rémunérateurs.</p>
2.3. Amélioration du renouvellement des générations dans l'agriculture, la pêche et la foresterie.	<p>2.3.A. Existence et mise en place de politiques publiques et d'installations adaptées aux conditions locales permettant de soutenir la relève agricole, la création d'une exploitation, etc.</p>	<p>2.3.1. Apporter des mesures juridiques et financières de soutien pour faciliter le transfert des ressources agricoles entre générations.</p> <p>2.3.2. Promouvoir l'échange intergénérationnel et intragénérationnel des informations, des connaissances et des pratiques (également par le biais d'un échange direct des expériences et des bonnes ou mauvaises pratiques) sur l'entrée en activité (reprise d'exploitation, création, etc.).</p>
2.4. Amélioration de la capacité des jeunes agriculteurs familiaux en termes de pratiques innovantes qui associent les connaissances spécifiques (traditionnelles) à de nouvelles solutions.	<p>2.4.A. Dispense de programmes de développement des compétences techniques et des aptitudes de plaidoyer à destination des jeunes agriculteurs familiaux et de leurs organisations.</p>	<p>2.4.1. Renforcer les capacités des jeunes agriculteurs familiaux à saisir les nouvelles perspectives d'emploi nées des stratégies de diversification professionnelle (entrepreneuriat).</p> <p>2.4.3. Renforcer les réseaux et les organisations de jeunes agriculteurs et soutenir leur engagement dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques nationales et locales.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>2.1.4. Développer des campagnes de communication et de sensibilisation pour promouvoir l'engagement des jeunes dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.5. Intégrer les compétences agricoles dans les programmes d'éducation pour encourager les jeunes à s'engager dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.1.6. Promouvoir la participation et le rôle de leadership des jeunes dans les organisations rurales et dans l'élaboration des politiques.</p> <p>2.1.7. Promouvoir le partage des connaissances à différents niveaux sur les politiques publiques réussies qui soutiennent et encouragent les jeunes agriculteurs.</p>	<p>Nombre de pays disposant d'un ensemble amélioré d'institutions et de stratégies – y compris de politiques, directives, réglementations, outils et programmes – visant à produire des conditions de travail décentes, en particulier pour les jeunes.</p>	20	70
<p>2.2.3. Promouvoir le développement et la disponibilité de services financiers inclusifs (fonds directs, taux d'intérêt favorables, etc.) adaptés aux besoins des jeunes agriculteurs familiaux.</p> <p>2.2.4. Fournir un accès suffisant aux connaissances, aux informations et à l'éducation des jeunes dans les zones rurales.</p>	<p>Nombre de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) améliore les droits des jeunes et leur accès aux ressources naturelles et aux moyens de production, à l'information, aux infrastructures, aux services, aux marchés.</p>	20	70
<p>2.3.3. Fournir des services de conseil pour faciliter le renouvellement des générations dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.3.4. Renforcer les capacités des chefs traditionnels, des familles et des collectivités locales et les sensibiliser à l'importance du rôle des jeunes et de leur engagement dans l'agriculture familiale.</p> <p>2.3.5. Fournir des services de retraite et d'autres services nécessaires aux agriculteurs âgés pour faciliter le renouvellement des générations dans l'agriculture.</p>	<p>Nombre de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) encourage le renouvellement des générations dans le secteur agricole.</p>	20	70
<p>2.4.2. Soutenir la collaboration et l'apprentissage entre les générations et au sein de celles-ci (aussi bien à travers des échanges directs que par le biais de services consultatifs renforcés) pour partager les connaissances et les pratiques sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> La gestion durable des ressources naturelles et des pratiques de production (biodiversité, agroécologie, résistance aux chocs, etc.); Les activités à valeur ajoutée au niveau de l'exploitation visant à accroître leur autonomie et la possibilité d'améliorer l'accès aux marchés; et L'innovation durable dans l'agriculture familiale. 	<p>Nombre de pays ayant pris des mesures pour améliorer les perspectives d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes.</p> <p>Nombre de programmes de renforcement des capacités par pays destinés à soutenir les jeunes dans l'agriculture familiale.</p>	20 1	70 8

Pilier 3 - Transversal.
Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales





Les femmes représentent en moyenne près de la moitié de la main d'œuvre agricole.¹⁹ Elles sont essentielles à la réalisation de systèmes alimentaires durables, productifs et inclusifs ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté et de la faim dans le cadre des ODD.

Les femmes apportent leur contribution aux systèmes alimentaires non seulement par leur travail, mais aussi grâce à leurs connaissances des pratiques agricoles et de la biodiversité. Elles effectuent des travaux sur les exploitations et en dehors, et jouent un rôle central dans la gestion des ressources naturelles et la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des denrées alimentaires. Les femmes rurales diversifient les sources de revenus et garantissent la sécurité alimentaire, la nutrition et le bien-être de leurs familles et de leurs communautés.²⁰

Les femmes rurales sont également les seules à fournir certains services et à contribuer à la résilience: elles combinent des activités rémunératrices avec leurs responsabilités au sein du foyer, notamment en prodiguant des soins aux enfants et aux personnes âgées. Lorsque les femmes contrôlent d'autres revenus, elles dépensent plus que les hommes pour la nourriture, la santé, l'habillement et l'éducation de leurs enfants, ce qui a des effets positifs sur le bien-être immédiat ainsi que pour la formation d'un capital humain sur le long cours et l'élaboration de stratégies de résilience.

En dépit de cette énorme contribution, de nombreuses agricultrices restent les plus touchées par la pauvreté, l'exclusion sociale, et sont plus susceptibles de voir leurs droits humains fondamentaux bafoués. En tant que consommatrices, les femmes sont plus susceptibles d'être confrontées à une situation d'insécurité alimentaire que les hommes, partout dans le monde. Par ailleurs, en tant que productrices, les femmes rurales font face à des contraintes encore plus grandes que leurs homologues masculins pour ce qui est de l'accès aux ressources, aux services et aux techniques de production essentiels, aux informations sur les marchés, aux actifs et aux services financiers, ainsi qu'aux technologies et aux perspectives d'emploi.

Cet «écart entre les sexes» limite leur capacité à tirer parti des nouvelles opportunités, et les empêche d'atteindre leur plein potentiel. Il constitue donc un frein au développement rural multidimensionnel et inclusif visé par le Programme de développement à l'horizon 2030.

La complexité de ces enjeux nécessite véritablement des politiques globales et dédiées qui incitent les femmes à s'engager dans les systèmes alimentaires tout au long de la chaîne de valeur, en commençant par les multiples fonctions de l'agriculture familiale pour renforcer leur rôle dans les communautés rurales.

Plus particulièrement, il est essentiel de veiller à ce qu'elles aient accès aux terres et autres ressources de production, qu'elles les utilisent et les contrôlent pour pouvoir être les principaux acteurs de la sécurité alimentaire et de la préservation de la biodiversité. Les politiques destinées à combler cet écart figurent parmi les approches les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté rurale, soutenir la productivité des femmes pour générer des excédents commercialisables et apporter de la valeur aux aliments qu'elles produisent et transforment.

Ainsi, pour améliorer l'intégration économique des femmes dans l'ensemble des systèmes alimentaires, il faut renforcer leurs organisations en vue de fournir des services efficaces en milieu rural et de contribuer à la recherche et à l'innovation équitable entre les hommes et les femmes. Le fait de promouvoir des services

19 FAO, 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011. Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. FAO, Rome.

20 FAO, 2018. Favoriser l'autonomisation des femmes pour renforcer l'agriculture. Le travail de la FAO en matière d'égalité hommes-femmes. FAO, Rome.

spécifiques (tels que les soins prodigués aux enfants et les services de vulgarisation dédiés) vient aussi améliorer l'accès aux ressources productives, et leur permet d'accéder à des revenus plus élevés et à des perspectives d'emplois décents. Cela renforce leurs compétences productives et leur capacité à améliorer les services écosystémiques, inverse le processus de dégradation de l'environnement et protège la biodiversité.

Les agricultrices sont particulièrement exposées à la violence en raison de leur position sociale relativement plus faible et du manque de connaissances relatives à leurs droits. Promouvoir un contexte favorable pour susciter des changements culturels vers l'égalité des sexes avec des politiques, des programmes, des institutions et des campagnes de plaidoyer spécifiques est un moyen essentiel de faire face aux différentes formes de discrimination et de violence auxquelles elles sont confrontées.

Le rôle des femmes et des organisations paysannes est également central pour produire les données, accroître la visibilité et sensibiliser à l'importance du travail productif des femmes rurales. Ces éléments leur permettent d'être reconnues comme membres à part entière de la communauté, de parvenir à l'autonomie et d'exercer un rôle de leadership dans la société. Investir dans la formation et le renforcement des capacités est primordial pour faire en sorte que la représentation et la capacité des femmes et de leurs organisations leur donnent la possibilité de participer et d'influer sur les décisions prises.

Il s'est avéré particulièrement efficace d'appuyer les plateformes et les espaces à tous les niveaux qui cherchent à tous les niveaux à soutenir le dialogue et les échanges d'expériences positives sur des mesures proactives prises en faveur de l'égalité hommes-femmes – y compris à travers la coopération Sud-Sud et par le biais de la coopération entre agriculteurs. De cette manière, il est possible de renforcer les capacités et les compétences des femmes rurales et d'améliorer leur rôle et leur potentiel, tout en renforçant leur représentation et leur influence politiques.

Le rôle fondamental des femmes pour parvenir au développement durable est défini dans le Programme 2030 avec des objectifs en matière de parité hommes-femmes dans presque tous les ODD. En travaillant sur ce pilier, les pays favorisent des approches intégrées propices à l'atteinte de l'ODD 5 (égalité entre les sexes), de l'ODD 1 (pas de pauvreté, en ciblant particulièrement l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources de production), de l'ODD 2 (Faim «Zéro», en ciblant particulièrement l'augmentation de la productivité et des revenus des femmes rurales pour aboutir à de multiples avantages sur la réduction de la faim et de la malnutrition), de l'ODD 10 (inégalités réduites) et de l'ODD 16 (réduction des conflits et de l'instabilité). Comblant l'écart entre les sexes dans l'accès aux services et aux ressources en milieu rural permettra également d'améliorer les résultats en matière de santé (ODD 3), d'éducation (ODD 4), d'eau et d'assainissement (ODD 6), d'énergie propre et abordable (ODD 7). En renforçant les organisations de femmes rurales et leur impact sur la vie publique, il sera possible de révéler leur plein potentiel au niveau de la sécurité alimentaire, de la résilience et du bien-être, et de les faire apparaître comme les acteurs clés de la transformation vers des systèmes alimentaires inclusifs plus durables et plus résistants aux changements climatiques (et donc de contribuer aux ODD 11, 12, 13, 14, 15)



Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
PILIER 3 - Transversal. Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales		
3.1. Engagement amélioré et actif des femmes rurales dans l'agriculture familiale et l'économie rurale.	<p>3.1.A. Existence et mise en place de politiques publiques complètes et dédiées qui stimulent l'engagement des femmes dans l'agriculture familiale, leur rôle de leadership, en leur offrant diverses perspectives le long de la chaîne d'approvisionnement pour tirer profit des fonctions multiples de l'agriculture familiale.</p> <p>3.1.B. Mise en place de politiques publiques visant à garantir l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, à la santé et à la protection sociale pour les femmes et leurs enfants au sein de l'agriculture familiale.</p> <p>3.1.C. Initiatives de sensibilisation et de plaidoyer visant à améliorer la compréhension du travail productif des femmes rurales et de leur rôle dans la préservation des semences, des connaissances, de la culture et des traditions locales et ancestrales pour parvenir à leur autonomie économique, politique et sociale.</p>	<p>3.1.1. Promouvoir des synergies dans les politiques, les législations et les programmes pour apporter l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes dans l'agriculture familiale en appliquant les conseils fournis dans les instruments internationaux.</p> <p>3.1.2. Examiner, mettre en œuvre et suivre les politiques et les législations pour garantir l'égalité des chances dans l'agriculture familiale en tenant compte des capacités, des besoins et des aspirations des femmes rurales.</p> <p>3.1.3. Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui favorisent la diversification de l'économie rurale et créent des emplois ruraux et des revenus décents tout en ouvrant les perspectives pour les agricultrices.</p>
3.2. Amélioration de l'accès des femmes engagées dans l'agriculture familiale aux ressources naturelles, aux moyens de (re-)production, à l'information, aux infrastructures, aux services financiers et aux marchés.	<p>3.2.A. Définition et mise en œuvre de politiques globales et dédiées visant à améliorer l'accès des femmes aux ressources naturelles, leur contrôle de ces ressources et à sécuriser leurs droits fonciers.</p> <p>3.2.B. Existence et mise en place de mesures politiques qui facilitent l'accès aux biens de production, aux services financiers et aux marchés pour les femmes.</p>	<p>3.2.1. Promouvoir un cadre politique, juridique et organisationnel visant à s'assurer que les femmes et les filles aient le même accès, le même contrôle et les mêmes droits fonciers sur les terres et les ressources naturelles quel que soit leur état civil et matrimonial.</p> <p>3.2.2. Mettre en avant des mesures spécifiques qui améliorent l'accès des femmes aux sources d'eau et leur contrôle sur ces dernières.</p> <p>3.2.3. Promouvoir le développement d'outils politiques visant à soutenir l'accès des agricultrices aux biens de production, aux informations et aux infrastructures.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>3.1.4. Renforcer les capacités des décideurs politiques en matière d'équité et d'égalité des sexes pour faire en sorte que l'analyse de genre soit intégrée dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets de développement rural.</p> <p>3.1.5. Systématiser les informations déjà existantes, recueillir et documenter des données rapides, ventilées par sexe et pertinentes au niveau local afin de faire le point sur la situation actuelle et les besoins des agricultrices.</p> <p>3.1.6. Promouvoir le développement des services de soins pour les enfants, notamment les services d'éducation (afin de dégager du temps pour les femmes et de leur faciliter l'accès à la formation et à la production).</p>	<p>Nombre de pays disposant d'un meilleur ensemble d'institutions et de stratégies – y compris de politiques, directives, réglementations, outils et programmes – visant à produire des conditions de travail décentes, notamment pour les femmes.</p>	20	70
<p>3.2.4. Valoriser les mesures politiques et incitatives qui facilitent l'accès des femmes aux technologies à faible coefficient de main d'œuvre afin de surmonter les contraintes de production.</p> <p>3.2.5. Promouvoir le développement et la disponibilité des services financiers adaptés aux besoins des femmes dans l'agriculture familiale.</p> <p>3.2.6. Développer des chaînes d'approvisionnement sensibles à la question de l'égalité hommes-femmes pour améliorer le potentiel productif des femmes dans les systèmes agroalimentaires et accroître leur accès à des marchés (locaux) de plus grande valeur et plus rémunérateurs ainsi qu'à des perspectives d'emploi décent.</p>	<p>Nombre de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) améliore les droits fonciers des femmes et leurs droit d'occupation et/ou de contrôle des terres; leur accès aux autres ressources naturelles et aux moyens de production, à l'information, aux infrastructures, aux services, aux marchés.</p>	20	70

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
<p>PILIER 3 - Transversal. Promouvoir l'égalité des sexes dans l'agriculture familiale et le rôle de leadership des femmes rurales</p>		
<p>3.3. Renforcement de la capacité des agricultrices et de leurs organisations en termes de compétences techniques, de plaidoyer et de leadership pour améliorer leur participation au sein de leurs organisations et des processus d'élaboration des politiques.</p>	<p>3.3.A. Existence de programmes de renforcement des capacités visant à autonomiser les agricultrices en matière de production, de transformation des aliments, de développement d'entreprise, de services financiers et commerciaux.</p> <p>3.3.B. Existence de programmes de développement des capacités visant à autonomiser les femmes et leurs organisations afin de renforcer leurs compétences en plaidoyer et leur participation dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques.</p>	<p>3.3.1. Dispenser des programmes d'éducation et de (auto)-formation pour améliorer les pratiques d'approvisionnement, de transformation et de commercialisation des aliments adoptées par les agricultrices, leurs connaissances, l'innovation, l'esprit d'entreprise, leurs capacités de développement d'entreprise, leurs stratégies de diversification professionnelle, etc.</p> <p>3.3.2. Soutenir les services de conseil et de vulgarisation en milieu rural sensibles à la question de l'égalité hommes-femmes afin d'améliorer l'inclusion des femmes dans les activités menées sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.</p>
<p>3.4. Réduction de toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans l'agriculture familiale et les zones rurales.</p>	<p>3.4.A. Mise en œuvre de politiques, de programmes et d'institutions visant à prévenir, dénoncer, protéger et permettre l'éradication de la violence à l'encontre des femmes.</p> <p>3.4.B. Existence de campagnes de sensibilisation aux effets de la violence de genre sur la vie des femmes rurales.</p>	<p>3.4.1. Produire des informations, des données statistiques et des études sur la violence à l'encontre des femmes rurales.</p> <p>3.4.2. Promouvoir des politiques et des programmes et mettre en place des institutions pour prévenir, protéger et aider les femmes et les filles en milieu rural contre toutes les formes de discrimination et de violence.</p> <p>3.4.3. Développer les capacités des femmes et des filles en milieu rural et de leurs organisations au sujet de leurs droits économiques, génésiques, sociaux et politiques.</p>
<p>3.5. Amélioration des connaissances des expériences réussies de femmes étant parvenues à un changement politique, social, culturel et économique positif en faveur de l'égalité des sexes.</p>	<p>3.5.A. Mise à disposition d'espaces pour faciliter l'échange des expériences réussies et des mesures qui favorisent et suscitent un changement social, économique et culturel en direction de l'équité entre les sexes.</p>	<p>3.5.1. Soutenir les programmes d'échange (à tous les niveaux) de bonnes pratiques de production et de politiques publiques réussies qui autonomisent les femmes et favorisent l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture familiale.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
3.3.3. Fournir des outils d'apprentissage spécifiques et former les femmes rurales au leadership et à la participation politique (également par le biais d'échanges directs)	Nombre de pays ayant pris des mesures pour accélérer l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes rurales.	20	70
3.3.4. Renforcer la participation et le rôle de leadership des femmes dans les organisations d'agriculteurs familiaux, les communautés rurales ainsi que dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques.	Nombre de programmes de renforcement des capacités par pays destinés à soutenir les femmes.	1	8
3.4.4. Élaborer des campagnes de communication et de sensibilisation: <ul style="list-style-type: none"> • Pour promouvoir la contribution des femmes rurales dans l'agriculture familiale et voir la manière dont l'égalité hommes-femmes au foyer, au sein de l'exploitation et de la communauté permet d'éliminer la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire; et • Sur les conséquences de la violence de genre et sur l'importance de son éradication (dans les différents établissements, comme les écoles rurales ainsi qu'au sein des programmes de formation en milieu rural, dans les médias, etc.). 	Nombre de pays ayant pris des mesures pour accélérer la protection contre la violence de genre.	20	70
	Nombre de pays ayant pris des mesures pour accélérer le partage des connaissances en vue de l'autonomisation des femmes rurales.	20	70

Pilier 4.

Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural





L'agriculture familiale inclut de nombreux groupes sociaux, y compris les familles de petits exploitants agricoles, les producteurs forestiers, les pêcheurs, les éleveurs, les peuples autochtones et les communautés locales. Ils entretiennent tous une relation étroite avec l'agriculture dans les différents paysages où ils produisent, récoltent, ramassent et ajoutent de la valeur à une multitude de produits forestiers et agricoles, dans lesquels ils élèvent du bétail et pêchent pour leur subsistance. La diversité des moyens de subsistance ruraux liés à l'agriculture familiale exige également différents types de services et des relations spécifiques avec les différentes parties prenantes.

Les agriculteurs familiaux s'organisent dans le monde entier en fonction de leurs réalités environnementales, économiques, sociales et politiques pour répondre de manière adéquate aux multiples défis auxquels ils sont confrontés. Sur la base de demandes et de besoins particuliers, des organisations paysannes voient le jour sous une multitude de formes, notamment de réseaux formels ou informels, d'associations paysannes, de coopératives agricoles, de mouvements sociaux, entre autres, en vue d'améliorer les moyens de subsistance, la situation économique, l'accès aux services et la reconnaissance de leurs membres à la fois dans les politiques publiques et au sein de la société.

Des expériences concrètes montrent que lorsque les agriculteurs s'organisent et renforcent leur collaboration, ils obtiennent ensemble de meilleurs résultats tout en réduisant les inégalités grâce à des solutions plus durables.²¹ S'ils sont organisés, les agriculteurs peuvent contribuer à un changement de politique en reliant les solutions locales aux objectifs et aux défis nationaux et mondiaux tels que les ODD et la question du changement climatique. En jouant le rôle de catalyseur dans l'amélioration des possibilités d'accès des exploitations familiales à leurs droits, aux ressources agricoles, aux politiques et aux services publics ainsi qu'aux marchés, les organisations qui les rassemblent deviennent le socle de sociétés rurales dynamiques et inclusives. Il est donc d'une importance capitale de reconnaître ce rôle, et de prendre des mesures propres à stimuler le développement de ces organisations à tous les niveaux et de renforcer celles déjà existantes, d'améliorer leur capacité à promouvoir et à articuler de nouveaux services dans de nombreux domaines différents en fonction de leurs points de vue et des demandes de leurs membres. Tout en reconnaissant la diversité des contextes environnementaux et politiques, il est essentiel que ce travail respecte l'autonomie et l'auto-organisation des agriculteurs familiaux.

La solidarité, la transparence, les relations internes équitables et respectueuses et le mécanisme de gouvernance peuvent être considérés comme les éléments de base qui permettent de mettre sur pied des organisations rurales solides. Il est essentiel que les stratégies internes des organisations soient ancrées dans les territoires et/ou les paysages tout en reconnaissant la diversité spatiale, environnementale, sociale et culturelle des perspectives de développement. En attribuant des rôles de leadership aux jeunes au sein des organisations, l'avenir et le fonctionnement dynamique de ces institutions seront garantis. Par ailleurs, les organisations d'agriculteurs familiaux peuvent elles-mêmes servir de réseaux importants pour les agricultrices en les habilitant et en renforçant leur reconnaissance et leur rôle au sein des familles et des communautés rurales. Pour être durables et efficaces, il est essentiel que les organisations d'agriculteurs familiaux créent et maintiennent des liens dynamiques avec notamment les acteurs externes, les consommateurs, les décideurs et ce, à la fois dans les zones rurales et en milieu urbain.

21 FAO, 2013. Institutions rurales innovantes: pour une meilleure sécurité alimentaire. FAO, Rome.



L'agriculture familiale étant multidimensionnelle, les organisations d'agriculteurs familiaux permettent de remplir un certain nombre de fonctions qui consistent à relier leurs membres à de nombreux services publics dont ils n'ont pas connaissances ou auxquels ils ne peuvent pas accéder facilement. Elles sont également en mesure de fournir des services inclusifs et diversifiés à leurs membres et au sein de leurs communautés rurales.

Outre la production alimentaire, les organisations d'agriculteurs familiaux proposent à leurs membres des services d'éducation, de développement d'entreprise, de communication, d'assurance, des services culturels ou de santé, organisent la garde des enfants et viennent en soutien aux personnes âgées. Ces services fournis au niveau local sont fondamentaux car ils sont souvent les seuls accessibles à la population rurale.

Les organisations d'agriculteurs familiaux jouent un rôle important pour ce qui est de renforcer davantage les capacités de leurs membres dans divers domaines, notamment dans le recours à des pratiques de production et de transformation durables, au niveau de l'esprit d'entreprise et de la gestion des affaires, pour ce qui est des capacités à mieux participer aux processus d'élaboration des politiques et de bénéficier d'un meilleur accès aux marchés.

Les données probantes dont on dispose montrent que les échanges directs entre les producteurs alimentaires comptent parmi les processus d'apprentissage les plus efficaces. Il est donc capital d'encourager les échanges horizontaux à différents niveaux, d'adopter une multitude de formats adaptés à l'agriculture familiale (échanges d'apprentissage entre agriculteurs, agricultrices, jeunes agriculteurs, écoles pratiques d'agriculture, visites de terrain, voyages d'apprentissage, cours de parrainage, etc.), connaissances, compétences (à la fois théoriques et pratiques), processus et outils (de la communication locale au réseau et/ou aux plateformes).

Lorsqu'elles proviennent de processus endogènes et reposent sur une structure interne solide, les organisations d'agriculteurs familiaux sont plus susceptibles de réussir à promouvoir et à engager le dialogue avec d'autres acteurs. En rassemblant les actions collectives, notamment pour améliorer les capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à participer grandement à l'élaboration, à l'amélioration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques pour leur bien, il est possible de faire en sorte que ces dernières reflètent vraiment leurs besoins et proposent des interventions bien adaptées, contribuant par là-même au développement durable des territoires.

L'autre dimension importante des transformations structurelles qui touchent l'agriculture familiale et les moyens de subsistance en milieu rural est le rôle que la communication et les nouvelles technologies jouent pour faciliter l'accès aux connaissances et à l'information et permettre aux agriculteurs familiaux et à leurs organisations de faire entendre leur voix.²² Les services dédiés à la communication en milieu rural font considérablement progresser les dimensions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture familiale (par exemple en raccourcissant les chaînes de valeur qui relient les producteurs au marché; en améliorant la résilience et l'adaptation aux changements climatiques grâce à des systèmes d'alerte rapide au niveau des communautés; et en soutenant les services de conseil prodigués par les agriculteurs en faveur d'une innovation inclusive). Il est donc impérieux de renforcer les capacités des organisations paysannes à promouvoir et à offrir de nouveaux types de services de communication en milieu rural pour améliorer les liens avec leurs membres masculins et féminins et les institutions rurales ainsi que pour engager les jeunes agriculteurs dans une agriculture familiale innovante et durable.

22 FAO, 2014. Guide de référence de communication pour le développement rural. FAO, Rome.

En œuvrant au sein de ce pilier, les pays peuvent faire en sorte de ne laisser personne de côté, ce qui est l'engagement au cœur du Programme 2030. Comme indiqué dans plusieurs cibles des ODD (en particulier sous les ODD 1, 2, 5 et 11), en renforçant les capacités des acteurs ruraux, en particulier des agriculteurs familiaux, des femmes rurales et des jeunes, les pays peuvent débloquer le potentiel de ces acteurs et leur permettre de contribuer pleinement au bien-être et à la résilience de leurs communautés tout en participant au développement national et à la croissance économique. En facilitant l'organisation et la coordination de l'agriculture familiale, les pays sont en capacité d'offrir des services inclusifs, adaptés et améliorés aux agriculteurs familiaux et aux communautés rurales, ce qui contribue à la réalisation des ODD 4, 6, 7 et 10. Lorsqu'elles sont renforcées, les organisations d'agriculteurs familiaux sont mieux à même de sensibiliser et d'influencer la prise de décisions plus réactives, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux ainsi que d'améliorer l'accès à l'information et aux connaissances (ODD 16) tout en proposant des partenariats multipartites inclusifs pour améliorer le renforcement des capacités (ODD 17) en accordant un aspect sexué particulier en ce qui concerne les organisations de femmes (ODD 5).



Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
PILIER 4. Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux²³ à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural		
4.1. Renforcement des capacités de gouvernance et d'organisation des organisations paysannes engagées dans l'agriculture, la foresterie et la pêche afin de mieux servir leurs membres et leurs communautés.	4.1.A. Mise à disposition de programmes de renforcement des compétences organisationnelles des agriculteurs familiaux et de leurs organisations aux niveaux mondial, régional et national et local.	4.1.1. Former et renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux (également sous forme d'échanges horizontaux, à savoir d'échanges d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur, d'écoles pratiques d'agriculture, etc.) pour favoriser: <ul style="list-style-type: none"> • Leurs structures organisationnelles internes, leurs processus de gestion et de gouvernance; • Leur mobilisation des ressources, leurs compétences en gestion et suivi des projets; et • Leur identité culturelle.
4.2. Amélioration de l'expertise et de la capacité technique des exploitations familiales et de leurs organisations pour accéder et fournir des services agricoles et non agricoles associés en faveur de moyens de subsistance et de paysages durables.	4.2.A. Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations en faveur d'une production durable, adaptée et d'une gouvernance responsable des ressources naturelles. <p>4.2.B. Identification, renforcement et multiplication des services d'incubation d'entreprises au sein des organisations d'agriculteurs familiaux ou à l'extérieur. Ces services doivent être accessibles aux agriculteurs familiaux et à leurs organisations.</p> <p>4.2.C. Capacité des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à fournir des services de développement d'entreprise pour améliorer les entreprises, accéder aux chaînes de valeur, aux marchés et aux financements.</p> <p>4.2.D. Capacité des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à accéder aux services sociaux et culturels publics ou à les dispenser directement à leurs membres pour améliorer le bien-être, l'équité et la prospérité.</p> <p>4.2.E. Capacité des agriculteurs familiaux et de leurs organisations à partager les services de vulgarisation, les innovations et les connaissances conventionnelles et d'y associer leurs membres en vue d'améliorer la productivité durable.</p>	4.2.1. Favoriser l'élaboration de documents d'orientation écrits (dans les langues locales) destinés aux agriculteurs familiaux et à leurs communautés, bien adaptés aux contextes et aux besoins locaux pour faire en sorte qu'ils utilisent davantage les instruments internationaux et qu'ils renforcent les moyens de subsistance durables. <p>4.2.2. Dispenser une formation et développer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux (également sous forme d'échanges horizontaux, à savoir des échanges d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur, des écoles pratiques d'agriculture, etc.) pour favoriser:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une gouvernance responsable, une gestion et une utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la résilience climatique (biodiversité, agroécologie, résistance aux chocs, etc.); • Leur capacité technique à renforcer le recours aux pratiques localement adaptées et durables de production, de conservation, de stockage des aliments et de gestion dynamique des semences; • Leur capacité en termes de pratiques innovantes qui associent les connaissances spécifiques (traditionnelles) aux nouvelles solutions; • Leur capacité à développer des activités génératrices de revenus, des stratégies de transformation, de logistique et de commercialisation; • Leur capacité à adopter sur les exploitations des pratiques visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires, notamment via une bonne hygiène des animaux (en réduisant les risques de contamination) ou par le biais de techniques de récolte et de stockage améliorées; • Leur mise en valeur économique, leur esprit d'entreprise, leur gestion commerciale et financière; • Leur recours aux TIC et leur utilisation des informations sur les conditions météorologiques, les coûts de production et les prix; • Leur capacité à surmonter les obstacles pour s'engager efficacement dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques connexes à l'échelle des paysages; et • Identification et adoption de systèmes de production diversifiés et résilients face au climat.

²³ Dans ce document, les organisations d'agriculteurs familiaux désignent tous les types d'institutions rurales auxquels les agriculteurs familiaux participent, y compris les associations paysannes, les coopératives agricoles, les mouvements sociaux, les organisations de la société civile, etc.

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
4.1.2. Renforcer les mécanismes existants pour générer, documenter et partager des connaissances, échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés par les agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs de montagne, peuples autochtones, et les partager avec d'autres parties prenantes concernées.	Nombre de pays dont les organisations d'agriculteurs familiaux sont renforcées.	10	50
4.1.3. Instaurer, améliorer et renforcer le dialogue entre les circonscriptions d'agriculteurs familiaux afin de favoriser leur collaboration et leur coopération en interne avec d'autres acteurs.	Nombre d'organisations mondiales, régionales ou nationales dont les rôles de leadership sont endossés par des femmes et des jeunes.	10	50
4.2.3. Développer les capacités pour améliorer et faciliter les services de développement d'entreprise proposés par les organisations d'agriculteurs familiaux. <ul style="list-style-type: none"> Développement des capacités d'incubation d'entreprises et des services dispensés dans les organisations d'agriculteurs familiales en vue d'augmenter leurs capacités et leur efficacité; Apprentissage et tutorat des femmes entrepreneures dans un but d'autonomisation des femmes; Formation des jeunes pour soutenir leur inclusion et leur participation effective. Facilitation et renforcement de l'accès au financement, y compris aux programmes de garantie, aux fonds renouvelables, au microcrédit et au crédit bancaire formel; et Renforcement des capacités des organisations d'agriculteurs familiaux et de leur engagement dans les mécanismes de financement innovants. 	Nombre d'organisations d'agriculteurs familiaux disposant de capacités améliorées d'un point de vue technique et au niveau des services fournis.	20	60
4.2.4. Développer les capacités pour améliorer les services sociaux et culturels dispensés par les organisations d'agriculteurs familiaux et les faciliter (dans les services sociaux figurent: la microfinance, les services de garde, l'assurance, les congés ou les prestations de maternité ou de paternité, les prestations destinées aux personnes âgées et aux personnes vulnérables, etc; les services culturels comprennent le renforcement des savoirs traditionnels et des pratiques coutumières, etc.). <ul style="list-style-type: none"> Visites d'échange au sein d'exemples concrets et réussis d'organisations d'agriculteurs familiaux qui dispensent déjà des services sociaux et culturels; Événements de renforcement des capacités, formation, échanges visant à mieux comprendre le rôle des organisations d'agriculteurs familiaux dans les services sociaux et culturels en vue de mieux se les approprier; Amélioration de services pilotes avec certaines organisations d'agriculteurs familiaux afin d'améliorer les services sociaux et culturels fournis; et Garantie de la représentation des organisations d'agriculteurs familiaux dans les processus nationaux liées aux ODD, à savoir dans les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi. 	Nombre de fermes-écoles développées ou renforcées au niveau des pays faisant la promotion de pratiques durables.	1	8
4.2.5. Développer les capacités pour améliorer les services de vulgarisation et les autres services d'assistance technique ou aider les organisations d'agriculteurs familiaux à le faire.			

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
<p>PILIER 4. Renforcer les organisations et les capacités des agriculteurs familiaux²³ à générer des connaissances, à représenter les exploitants et à fournir des services inclusifs dans le continuum urbain-rural</p>		
<p>4.3. Réalisation d'actions collectives par des organisations fortes, transparentes et inclusives à la recherche de solutions.</p>	<p>4.3.A. Engagement des agriculteurs familiaux et de leurs organisations via une action collective pour plaider en faveur de politiques publiques évolutives dont la mise en œuvre reflète leurs besoins et leurs aspirations, et qui communique avec eux de manière ouverte.</p> <p>4.3.B. Promouvoir la reconnaissance et la visibilité des organisations paysannes notamment en éliminant l'incrimination à l'encontre de leurs membres et en prenant des mesures</p>	<p>4.3.1. Former et renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux (également sous forme d'échanges horizontaux, à savoir d'échanges d'apprentissage d'agriculteur à agriculteur, d'écoles pratiques d'agriculture, etc.) pour favoriser:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance et la conscience de leurs droits, de leurs rôles et de leurs responsabilités pour stimuler leur participation effective et significative dans les processus de prise de décision multipartites; • Leurs techniques de négociation et de plaidoyer pour s'engager avec succès dans les processus d'élaboration des politiques et dans l'examen des cadres législatifs, etc. (en lien avec le Pilier 1); et • Leur capacité à produire des données. <p>4.3.2. Développer les capacités et partager les connaissances concernant les stratégies efficaces de plaidoyer menées pour et par les organisations agricoles familiales.</p>
<p>4.4. Amélioration des capacités ou services en matière de communication, de TIC et diffusion de l'opinion des agriculteurs familiaux.</p>	<p>4.4.A. Services de communication rurale inclusifs à l'appui des politiques et programmes d'agriculture familiale.</p> <p>4.4.B. Amélioration de la communication avec les organisations partenaires, des capacités en matière de TIC et des aptitudes de partage du savoir.</p> <p>4.4.C. Sensibilisation accrue à la DNUAF et à l'opinion des agriculteurs familiaux.</p>	<p>4.4.1. Évaluer les tendances, les besoins et les priorités pour favoriser l'accès aux services inclusifs d'information et de communication dans les zones rurales (médias, canaux, contenu, etc.) dans le cadre des politiques et programmes liés à l'agriculture familiale, y compris par le dialogue politique impliquant les organisations d'agriculteurs familiaux.</p> <p>4.4.2. Fournir l'appui technique aux organisations paysannes, aux institutions et aux pouvoirs publics, et promouvoir les investissements et les partenariats pour dispenser des services d'information et de communication dédiés à l'agriculture familiale.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>4.3.3. Développer les capacités à prendre des décisions inclusives au sein des organisations d'agriculteurs familiaux en offrant l'égalité des chances aux femmes et aux hommes, aux jeunes, aux populations autochtones afin d'exprimer leurs idées et d'apporter un leadership.</p> <p>4.3.4. Partager et développer les capacités sur la manière de faire face aux changements climatiques, d'établir le lien avec les programmes gouvernementaux d'atténuation, d'adaptation, de restauration et de résilience et la manière d'élaborer des plans d'aménagement axés sur la résilience climatique.</p> <p>4.3.5. Développer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux pour améliorer les services dispensés et les élargir de manière à faire partie intégrante du développement inclusif des territoires.</p>	<p>Nombre de pays où les organisations d'agriculteurs familiaux renforcées facilitent les actions collectives.</p>	10	50
<p>4.4.3. Plans et initiatives menés à l'échelon régional et national visant à renforcer les capacités des organisations d'agriculteurs familiaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des expériences, des besoins et des priorités en matière de communication des organisations paysannes dans chaque région; • Application de la communication et des TIC à l'agriculture familiale, aux systèmes alimentaires inclusifs et aux services d'innovation tout en renforçant les organisations d'agriculteurs familiaux; • Conception de systèmes, services et formations en communication et gestion des connaissances qui sont destinés aux organisations d'agriculteurs familiaux et qui répondent à leurs besoins; • Amélioration des processus et des supports de communication entre les organisations partenaires et leurs membres; des perspectives de développement (services, emploi, investissements); des liens avec le consommateur, les services de conseil et les marchés; amélioration de l'accès à l'information sur les questions essentielles (par exemple le changement climatique, les tarifs, la migration, etc.); et • Amélioration des capacités en matière d'approches de communication et de participation pour générer et partager des connaissances sur les priorités au travers de canaux et de formats appropriés. <p>4.4.4. Prévoir des plans de communication participative pour sensibiliser à la DNUAF et mieux cibler les organisations d'agriculteurs familiaux, y compris les partenariats avec notamment les organisations agricoles familiales, les institutions rurales et les médias communautaires.</p>	<p>Pays ou organisations d'agriculteurs familiaux dotés de stratégies, de services ou de plateformes de communication.</p>	10	50

Pilier 5.

Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux





Bien qu'elles soient le fondement de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires durables et sains, les exploitations familiales sont les plus touchées par la pauvreté et la vulnérabilité, et celles qui sont confrontées aux risques économiques, financiers, sociaux et environnementaux les plus élevés. Les petits producteurs, plus particulièrement les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les minorités ethniques comptent parmi les groupes les plus défavorisés. Soixante-quinze pour cent des individus pauvres dans le monde vivent en milieu rural et dépendent de l'agriculture pour leur subsistance.²⁴ Ils souffrent souvent d'un accès restreint aux ressources naturelles, aux biens de production et aux marchés. Partant de ce constat, il est primordial que les stratégies et les investissements qui ciblent la nécessité indéniable de réduire la pauvreté adoptent une approche centrée sur l'agriculture familiale.

Comme en témoigne le Programme 2030, la pauvreté signifie bien plus que des économies limitées. Pour assurer des moyens de subsistance durables et répondre efficacement à la vulnérabilité des ménages agricoles, il est d'une importance fondamentale de fournir les services de base: les infrastructures locales (réseaux d'énergie et systèmes sanitaires, etc.), les services d'éducation et de santé formels et informels sont le fondement de l'amélioration du niveau de vie.

Les systèmes de protection sociale qui reposent sur une approche fondée sur les droits de l'homme se sont révélés très efficaces pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, pour contribuer à la réalisation du droit à l'alimentation ainsi que pour favoriser les développements ruraux et territoriaux,²⁵ comme cela est reconnu dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Compte tenu des liens étroits qui existent entre la famille et l'exploitation dans ce domaine, les interventions de protection sociale doivent à la fois améliorer le bien-être du ménage, appuyer les décisions d'investissements et garantir la résilience en cas de chocs imprévus.²⁶

Tandis que leurs conditions de vie sont minimales, les agriculteurs familiaux doivent se voir dotés des biens agricoles, halieutiques et forestiers, y compris des ressources naturelles et productives qui leur permettent d'améliorer leurs capacités de production et de reproduction. Ils ont besoin de jouir de droits fonciers sécurisés afin d'avoir une base solide pour leur subsistance et leur bien-être social et culturel. L'accès et le contrôle de ces ressources sont donc essentiels pour leur permettre d'investir (en particulier sur le long terme) et de contribuer ainsi au développement durable. Par ailleurs, l'approche de genre est également fondamentale pour lutter contre les inégalités constatées au sein des régimes fonciers légaux et coutumiers. Les ODD précisent les objectifs axés sur l'occupation et la propriété des terres et des autres ressources productives pour les femmes (notamment les politiques permettant aux femmes d'hériter et d'accéder aux terres). Il est essentiel que des mesures spécifiques favorisent également les droits fonciers légitimes et équitables des jeunes.²⁷ Outre ces interventions, les inégalités entre les familles doivent être prises en compte.

24 FIDA, 2013. Petits exploitants, sécurité alimentaire et environnement. FIDA, Rome.

25 FAO, 2017. Cadre de protection sociale. Promouvoir le développement rural pour tous. FAO, Rome; FAO, 2015. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: Protection sociale et agriculture – Briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale. FAO, Rome.

26 Considérant les risques naturels, les crises prolongées et les crises de la chaîne alimentaire: <http://www.fao.org/resilience/contexte/fr/>.

27 CSA, 2012. Directives volontaires pour la gouvernance responsable de la gestion du foncier, de la pêche et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. FAO, Rome.

Pour que les agriculteurs familiaux augmentent la production de denrées alimentaires suffisantes, saines, diversifiées et nutritives destinées leur propre consommation, il est essentiel de diversifier plus avant leur production. En même temps, il est crucial de promouvoir des modèles de production, des pratiques et des solutions techniques diversifiés pour réduire leur dépendance aux intrants externes et améliorer leur efficacité et leur viabilité économique tout en renforçant leur résilience économique, écologique et sociale.

Ces interventions doivent être soutenues par des programmes spécifiques destinés à réduire l'exposition et la vulnérabilité des agriculteurs familiaux aux événements climatiques extrêmes et autres risques, chocs et catastrophes de nature économique, sociale et environnementale.

Au-delà de produire pour nourrir leur famille, les agriculteurs familiaux jouent un rôle clé dans l'amélioration des habitudes alimentaires de leurs communautés et des populations urbaines. Il est donc indispensable d'améliorer leur accès aux marchés nationaux et locaux qui garantissent une rémunération adéquate de leur travail et de leurs investissements et constituent une demande continue et bien structurée à l'égard de leurs produits.²⁸

Les services et les infrastructures de base favorables, les systèmes de protection sociale, les pratiques de production diversifiées et les marchés permettront aux familles paysannes de surmonter les contraintes structurelles et conjoncturelles, et de passer d'une agriculture de subsistance à une position renforcée socialement et économiquement dans laquelle leur propre travail et leurs propres investissements pourront éventuellement générer un surplus et une réinjection dans leurs exploitations, leur famille et la communauté. En outre, il est essentiel de fournir aux agriculteurs familiaux des informations appropriées, en temps utile et pertinentes au niveau local et d'encourager leur organisation sociale pour aborder collectivement l'ensemble complexe de défis auxquels ils sont confrontés.

Les données probantes dont on dispose montrent que lorsque les agriculteurs familiaux sont au centre des politiques et des interventions, les effets immédiats sont visibles sur plusieurs cibles interdépendantes des ODD, notamment: au niveau de l'éradication de la faim, de l'amélioration de la nutrition, de la réduction de la pauvreté (ODD 1 et 2), de l'égalité des sexes et de la réduction des inégalités (ODD 5 et 11), de la mise en place de modes de consommation et de production plus durables (ODD 12), de la résilience des communautés au climat et aux chocs (ODD 13), de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (ODD 14 et 15) et de la hausse des investissements dans l'agriculture (des moyens de mise en œuvre) propice à une croissance économique rapide et pérenne (ODD 8). Pour cette raison, les ODD reconnaissent le rôle fondamental des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes et des jeunes, et demandent à ce qu'ils aient accès à la terre et aux autres ressources productives pour réduire la pauvreté et améliorer leur productivité et leurs revenus. Les stratégies nationales destinées à éradiquer la pauvreté et la faim doivent donc adopter une approche centrée sur l'agriculture propice à des approches intégrées au niveau des pays et à l'échelon local.



28 CSA, 2013. Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Recommandations politiques. FAO, Rome.

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
-------------	----------	---

PILIER 5. Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux

<p>5.1. Amélioration du niveau de vie et réduction de la vulnérabilité des ménages via l'accès à la protection sociale, aux services et aux biens publics pour les exploitations familiales, en particulier pour les jeunes, les femmes et leurs communautés.</p>	<p>5.1.A. Accès aux systèmes de protection sociale fondés sur les droits de l'homme qui traitent les multiples vulnérabilités tout en améliorant la résilience des agriculteurs familiaux et de leurs communautés.</p> <p>5.1.B. Amélioration de l'accès des agriculteurs familiaux et de leurs communautés aux services de base, notamment aux services destinés aux enfants et à leur éducation.</p> <p>5.1.C. Élaboration et mise en place de services financiers adaptés aux agriculteurs familiaux et à leurs communautés.</p>	<p>5.1.1. Promouvoir l'expansion et la mise à l'échelle des interventions de protection sociale (retraites sociales contributives et non contributives, etc.) en adoptant l'approche fondée sur les droits de l'homme.</p> <p>5.1.2. Promouvoir l'élaboration de programmes de protection sociale adéquats en mesure de répondre efficacement aux vulnérabilités que connaissent les agriculteurs tout au long de leur vie et de traiter leurs multiples vulnérabilités sociales, économiques et environnementales en favorisant leur intégration économique, la sécurité de leurs revenus et le développement de moyens de subsistance durables et résilients.</p>
<p>5.2. Amélioration de l'accès et du contrôle des ressources naturelles et des biens de production pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les jeunes et les femmes, les autochtones et les personnes dépourvues de terre.</p>	<p>5.2.A. Existence et mise en place de politiques publiques et de cadres juridiques qui garantissent les droits et améliorent l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources naturelles, leur contrôle de ces ressources et renforcent la sécurité de leurs droits fonciers.</p> <p>5.2.B. Définition et mise en œuvre de politiques publiques qui facilitent et améliorent l'accès des agriculteurs familiaux aux biens de production tout en augmentant leur productivité et en renforçant leurs capacités de transformation et de commercialisation.</p>	<p>5.2.1. Promouvoir l'analyse, l'amélioration et la mise en œuvre des cadres politiques et réglementaires pour améliorer l'accès et la sécurité foncière des agriculteurs familiaux en ce qui concerne les ressources naturelles (eau, océan, ressources génétiques, ressources forestières, systèmes aquatiques, nutriments, énergie) par la mise en œuvre progressive et le recours aux directives et instruments internationaux pertinents.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>5.1.3. Promouvoir et renforcer les services consultatifs et financiers adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux (vulgarisation, formation, transferts monétaires, microcrédit, capital de départ, assurance) et garantir un accès inclusif et non discriminatoire à ces services.</p> <p>5.1.4. Promouvoir des politiques publiques (avec les investissements publics qui y sont liés) pour fournir les biens publics aux agriculteurs familiaux (assainissement, services d'éducation et de santé formels et informels, infrastructures, énergie, etc).</p> <p>5.1.5. Promouvoir l'investissement dans le développement humain (en particulier pour les femmes et les jeunes) et stimuler leur participation dans les réseaux sociaux.</p>	<p>Nombre de pays disposant de meilleurs services de protection sociale, de développement humain, de conseil et de financement pour les agriculteurs familiaux qui améliorent les synergies en matière de protection sociale entre réduction de la pauvreté rurale, sécurité alimentaire et nutrition, et gestion durable des ressources naturelles.</p>	5	25
<p>5.2.2. Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, de cadres réglementaires et d'investissements responsables pour accroître l'accès aux biens de production (équipement, infrastructure et technologies à faible de coefficient de main d'œuvre) tout en améliorant la productivité des agriculteurs familiaux.</p>	<p>Nombre de pays dotés de stratégies, y compris de politiques, directives, réglementations, outils et programmes visant à améliorer l'accès et le contrôle des agriculteurs familiaux à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique.</p>	10	50

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
<p>PILIER 5. Améliorer l'inclusion socio-économique, la résilience et le bien-être des agriculteurs familiaux, des ménages et des communautés dans les milieux ruraux</p>		
<p>5.3. Amélioration de la résilience et de la viabilité économique des agriculteurs familiaux grâce à l'adoption de pratiques et d'innovations de production durables et diversifiées, et accès à des régimes alimentaires variés et nutritifs.</p>	<p>5.3.A. Capacités de production (connaissances et pratiques) des agriculteurs familiaux qui améliorent la diversification et renforcent l'efficacité pour une meilleure adaptation aux changements climatiques.</p> <p>5.3.B. Mise en place de programmes incitant à la mise à disposition et à la consommation d'aliments locaux et nutritifs.</p> <p>5.3.C. Mise en œuvre de programmes et d'investissements spécifiques traitant les multiples risques et vulnérabilités auxquels les agriculteurs familiaux sont confrontés.</p> <p>5.3.D. Programmes spécifiques visant à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et à réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.</p>	<p>5.3.1. Développer les capacités des agriculteurs familiaux en fonction de l'évaluation des besoins afin d'accroître l'application de solutions techniques et innovantes pour adopter et passer de la subsistance vulnérables à de nouvelles pratiques durables telles que l'agroécologie; pour relever leurs défis de production et de commercialisation et réduire leur dépendance aux intrants externes tout en améliorant l'efficacité et la viabilité économique.</p> <p>5.3.2. Promouvoir le développement de services de vulgarisation et de conseils agricoles pluriels et inclusifs pour améliorer leurs connaissances et leur utilisation de pratiques de production adaptées à la culture, durables, non dangereuses et diversifiées en vue d'accroître, la diversité des cultures, la productivité tout en améliorant les revenus générés et en réduisant le risque posé par les travaux agricoles dangereux, en particulier parmi les groupes vulnérables.</p>
<p>5.4. Amélioration de l'accès des exploitations familiales aux marchés en garantissant une participation accrue et une rémunération adéquate, et ouverture des perspectives génératrices de revenus, en particulier pour les jeunes et les femmes.</p>	<p>5.4.A. Existence et mise en place d'interventions adaptées aux besoins des agriculteurs familiaux qui créent et favorisent les (nouveaux) marchés tout en garantissant un prix équitable, une demande continue et structurée à l'égard de leurs produits et en favorisant le lien direct avec le consommateur.</p> <p>5.4.B. Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux à diversifier leurs activités dans les exploitations et à l'extérieur en vue d'accéder à de nouvelles sources de revenus.</p>	<p>5.4.1. Promouvoir le développement et la mise en œuvre de cadres politiques et de modèles d'architecture institutionnelle qui favorisent l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés nationaux et locaux en proposant des prix équitables, stables et transparents pour assurer une rémunération adéquate de leur travail et de leurs investissements.</p> <p>5.4.2. Promouvoir les programmes et procédures d'approvisionnement institutionnels (par exemple à destination des établissements publics, de l'aide alimentaire et de l'alimentation scolaire) et faciliter les partenariats novateurs pour garantir la demande continue et structurée à l'égard des produits et services des agriculteurs familiaux.</p> <p>5.4.3. Promouvoir les chaînes d'approvisionnement courtes (également en les reliant directement aux consommateurs urbains) pour permettre aux agriculteurs familiaux d'être mieux rémunérés sur leur production.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>5.3.3. Promouvoir les programmes de renforcement des capacités en matière de nourriture et d'alimentation saine destinés aux agriculteurs familiaux.</p> <p>5.3.4. Développer et renforcer les mécanismes de gestion des risques de catastrophe pour les agriculteurs, y compris les systèmes communautaires de surveillance, et soutenir l'intégration des aspects de sécurité alimentaire et de nutrition dans ces mécanismes.</p> <p>5.3.5. Promouvoir le développement et la mise en œuvre de systèmes de suivi des risques et d'alerte rapide, de mesures de réduction des vulnérabilités et de préparation et de réponse aux urgences en vue d'améliorer la résilience des moyens de subsistance agricoles des agriculteurs familiaux.</p> <p>5.3.6. Créer des systèmes d'assurance spécifiques pour aider les agriculteurs familiaux en cas de catastrophes naturelles liées au changement climatique.</p>	<p>Nombre de pays dotés de politiques, de stratégies ou de programmes d'investissement et de renforcement des capacités formulés pour soutenir une agriculture familiale qui rend l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables tout en luttant contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement.</p>	10	50
<p>5.4.4. Promouvoir les programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations au niveau des techniques traditionnelles de conservation des aliments dans les zones rurales et de valorisation des produits locaux par l'intermédiaire de la transformation agroalimentaire.</p> <p>5.4.5. Valoriser l'investissement responsable pour et par les agriculteurs familiaux ainsi que les activités de renforcement de leurs capacités qui permettent de combiner activités agricoles et non agricoles et donc de mieux diversifier leurs sources de revenus.</p> <p>5.4.6. Promouvoir le dialogue avec les différentes entités du secteur privé (petites et moyennes entreprises, industries, etc.).</p>	<p>Nombre de pays ayant amélioré l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés.</p>	15	70

Pilier 6.

Encourager la durabilité de
l'agriculture familiale pour des
systèmes alimentaires résilients
face au climat





Compte tenu des défis mondiaux de la croissance démographique et des changements alimentaires à prévoir, le système agricole déjà en difficulté pour fournir à tous une nourriture suffisante et saine subit une pression accrue. Malgré des améliorations importantes au niveau de l'efficacité des systèmes alimentaires, le nombre de personnes sous-alimentées et obèses continue d'augmenter. On sait déjà que le système alimentaire et agricole actuel est en grande partie responsable de la déforestation, des pénuries d'eau, de la perte de la biodiversité, de l'appauvrissement des sols ainsi que des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre, lesquels sont largement à l'origine des changements climatiques.²⁹ Aujourd'hui, la production et la consommation de denrées alimentaires se sont éloignées des systèmes intégrés d'un point de vue culturel et social pour se diriger vers un ensemble déconnecté des systèmes écologiques et sociaux locaux. Aussi, afin de répondre aux besoins des générations présentes et futures, il est essentiel d'accélérer la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles plus durables en mesure d'apporter des perspectives économiques et sociales tout en protégeant les écosystèmes dont dépend l'agriculture et en respectant la diversité culturelle et sociale des territoires.³⁰

En produisant environ 80 pour cent de la nourriture dans le monde,³¹ les agriculteurs familiaux ont le potentiel unique de mener à bien cette transition. Enracinés dans leurs communautés et ayant connaissance des enjeux écologiques locaux, ils sont bien placés pour offrir des solutions contextualisées, complètes et durables.

Intégrées dans un environnement favorable, les actions de transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus durables, résistants et sensibles à la nutrition doivent adopter une approche holistique et aborder simultanément les questions de la production, de la transformation, de la distribution et de la consommation, y compris en collaborant avec le large éventail d'acteurs (aussi bien les particuliers que les organisations et les entreprises) qui travaillent dans l'agriculture, la foresterie, l'aquaculture et la pêche.³²

L'une des conditions préalables pour fournir durablement des denrées alimentaires, des biens et des services dans l'agriculture, la foresterie et la pêche consiste à sécuriser l'accès des familles paysannes aux ressources naturelles et aux biens de production. Dotés de cadres positifs qui permettent aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux éleveurs, aux populations autochtones d'accéder, de contrôler, d'utiliser et de gérer les ressources productives, les agriculteurs familiaux sont ainsi mieux placés pour adopter des pratiques agricoles intégrées et innovantes. Afin d'améliorer sensiblement le système alimentaire, il est essentiel de renforcer la capacité des agriculteurs, quelle que soit la taille de leurs exploitations, pour optimiser et utiliser efficacement la diversité des espèces et des ressources génétiques dans le but d'améliorer la fertilité des sols et de régénérer les ressources naturelles. L'application de ces pratiques permettra de réduire les besoins en intrants externes, de diminuer les coûts de production et de renforcer la résilience, la viabilité économique et, en même temps, de produire des effets positifs à l'extérieur tout en contribuant à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation.

29 FAO, 2014. Construire une vision commune pour une alimentation et une agriculture durables: Principes et approches. FAO, Rome.

30 FAO, 2017. Les 10 éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. FAO, Rome.

31 FAO, 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation. FAO, Rome.

32 HLPE, 2017. Systèmes alimentaires et nutritionnels. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. FAO, 2018. Systèmes alimentaires durables. Concept et cadre. FAO, Rome.

Pour que les innovations soient durables, de nouvelles pratiques agricoles et techniques doivent être élaborées et mises en correspondance de manière inclusive et soignée avec les connaissances et les pratiques spécifiques locales dont les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs, les populations autochtones, les femmes et les hommes font usage depuis des générations.

Si l'on souhaite relever les enjeux actuels du système alimentaire, des actions sont nécessaires pour améliorer la durabilité des marchés. Dans le contexte de l'agriculture familiale, les marchés jouent un rôle essentiel pour faciliter une rémunération adéquate du travail et des investissements. Le développement d'un environnement de marché plus inclusif passe par des interventions en mesure d'améliorer les conditions dans lesquelles les agriculteurs familiaux participent à la chaîne de valeur.³³ Ceci implique de fournir des informations en temps utile et pertinentes au niveau local, de pratiquer des prix transparents et d'asseoir des relations équitables dans les accords contractuels pour les agriculteurs familiaux sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (transformation des aliments, stockage, logistique, vente au détail et services d'alimentation).³⁴ Parallèlement à ces interventions, les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer en soutenant l'accès des familles paysannes aux nouvelles perspectives de commercialisation, lesquelles passent par un contact direct entre consommateurs et producteurs. En plus d'offrir des avantages aux agriculteurs familiaux, les marchés en circuit court peuvent contribuer largement aux efforts de transformation vers un système alimentaire plus durable. Ils sont aussi à même de réduire les pertes et les déchets alimentaires, de renforcer les liens entre les zones rurales et urbaines pour générer un développement territorial inclusif tout en atténuant les changements climatiques. La collaboration des producteurs de denrées alimentaires (par le biais de coopératives ou sous d'autres formes associatives) peut contribuer à l'approvisionnement constant de produits sur les marchés.

Ce pilier offre l'occasion d'aborder simultanément les effets du changement climatique (ODD 13), de favoriser la durabilité des systèmes alimentaires (ODD 2 et 12), d'améliorer la durabilité au niveau de la gestion et de l'utilisation des écosystèmes terrestres et aquatiques (ODD 14 et 15) pour exercer un impact sur l'ensemble des trois dimensions de la durabilité. À l'instar des piliers précédents, les conditions favorables sont essentielles pour permettre aux agriculteurs familiaux de jouer efficacement leur rôle d'agent clé du changement.



33 CSA, 2013. Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Recommandations politiques. FAO, Rome.

34 FAO IIDD, 2018. Modèle d'accord pour une agriculture sous contrat responsable. FAO, Rome; UNIDROIT, FAO et FIDA, 2015. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle. FAO, Rome.

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
PILIER 6. Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat		
6.1. Positionnement des agriculteurs familiaux au cœur d'une gestion et d'une utilisation durables et responsables des ressources naturelles avec un meilleur accès aux biens et aux services de production.	<p>6.1.A. Existence et mise en place de politiques publiques qui améliorent et sécurisent l'accès des agriculteurs familiaux aux ressources et leur utilisation.</p> <p>6.1.B. Mise à disposition et accessibilité de services financiers bien adaptés aux besoins des agriculteurs familiaux.</p> <p>6.1.C. Élaboration et mise en œuvre de programmes qui incitent les agriculteurs familiaux à accéder à utiliser des technologies durables et adaptables à l'échelon local.</p>	<p>6.1.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques, de cadres législatifs et organisationnels qui améliorent les droits des agriculteurs familiaux à utiliser, gérer et contrôler les ressources naturelles (eau, terre, océan, ressources génétiques, ressources forestières, systèmes aquatiques, nutriments, énergie) en appliquant les conseils prévus dans les instruments et directives internationales en vigueur.</p> <p>6.1.2. Promouvoir le développement et la diffusion de systèmes financiers spécifiques à l'agriculture familiale qui réduisent les risques financiers, permettent de partager et de réduire les coûts de transaction sur la base de partenariats novateurs et d'une coopération entre les agriculteurs familiaux, leurs organisations, les coopératives et les établissements financiers publics et privés.</p>
6.2. Agriculteurs familiaux qui adoptent des pratiques et mènent à bien la transition vers une agriculture durable pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures et atténuer les changements climatiques.	<p>6.2.A. Existence de politiques et de programmes publics qui soutiennent la transition des agriculteurs familiaux vers une agriculture plus durable permettant la conservation et le renouvellement des ressources naturelles.</p> <p>6.2.B. Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux à innover et à accroître la productivité de manière durable.</p>	<p>6.2.1. Soutenir la mise en œuvre et l'utilisation des instruments internationaux et des recommandations au travers de mécanismes de gouvernance inclusifs.</p> <p>6.2.2. Examiner, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, des stratégies et des cadres législatifs qui favorisent la production agricole durable à partir d'une utilisation efficace et d'une gestion durable des ressources naturelles, et contribuer à la restauration des fonctions et services écosystémiques (conservation, protection et amélioration de la base de ressources naturelles).</p> <p>6.2.3. Promouvoir des pratiques agricoles innovantes et intégrées afin d'augmenter la productivité de manière durable tout en optimisant la diversité des espèces et des ressources génétiques (y compris via la gestion des variétés paysannes et de variétés primitives et l'intégration des espèces négligées et sous-utilisées sur les exploitations), en réduisant le recours aux intrants externes, en favorisant l'efficacité et l'atténuation des changements climatiques également via des services de vulgarisation et de conseil fournis par et pour les agriculteurs familiaux.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>6.1.3. Revoir les systèmes financiers existants et mieux les adapter aux besoins de l'agriculture familiale.</p> <p>6.1.4. Développer les capacités également au travers d'échanges directs entre agriculteurs, de solutions communautaires et de systèmes coopératifs d'épargne et de prêts cumulés sur la base de la relation de confiance instaurée à l'échelon local (en lien avec le Pilier 5).</p> <p>6.1.5. Promouvoir les programmes et le développement des capacités des agriculteurs familiaux pour stimuler l'accès et l'utilisation des technologies adaptables au niveau local.</p>	<p>Nombre de politiques, de stratégies ou de programmes d'investissement formulés pour soutenir une agriculture familiale destinée à rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables, et à lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement.</p>	25	70
<p>6.2.4. Développer les capacités également par le biais d'échanges directs entre les agriculteurs (d'agriculteur à agriculteur) pour partager et adapter les pratiques agricoles durables en intégrant des techniques et des connaissances innovantes, spécifiques au contexte, ancestrales, traditionnelles et autochtones, y compris l'agroécologie.</p> <p>6.2.5. Renforcer la formation et les capacités des travailleurs sociaux, du personnel de vulgarisation agricole, des enseignants et des autres membres du personnel en première ligne sur les pratiques de production alimentaire durables et sur le développement communautaire.</p>	<p>Nombre de pays où les capacités des agriculteurs familiaux, des établissements publics et des autres institutions pertinentes ont été renforcées pour mettre en œuvre des stratégies et des activités qui gèrent les risques, favorisent la production durable et/ou luttent contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement.</p>	15	70

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
PILIER 6. Encourager la durabilité de l'agriculture familiale pour des systèmes alimentaires résilients face au climat		
6.3. Développement d'un environnement de marché inclusif, promotion de chaînes d'approvisionnement alimentaire courtes et d'une nourriture diversifiée et nutritive pour contribuer à des systèmes alimentaires plus durables.	<p>6.3.A. Existence de politiques publiques et d'investissements qui soutiennent les infrastructures des marchés locaux en faveur des agriculteurs familiaux.</p> <p>6.3.B. Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux (connaissances et pratiques) sur les activités à valeur ajoutée et les stratégies de commercialisation.</p>	<p>6.3.1. Promouvoir le développement de cadres politiques et de modèles d'architecture institutionnelle et d'infrastructures qui favorisent le développement des marchés nationaux et locaux pour les agriculteurs familiaux en vue de fournir des aliments nutritifs et diversifiés pour tous.</p> <p>6.3.2. Fournir un cadre institutionnel propice à promouvoir les liens directs entre agriculteurs familiaux et consommateurs dans les zones rurales et urbaines afin de maximiser leur potentiel d'accès bénéfique aux marchés fiables et rémunérateurs, lesquels contribuent à des systèmes alimentaires plus durables (y compris en réduisant les pertes et les déchets alimentaires).</p>
6.4. Chaîne de valeur inclusive et équitable dotée de meilleurs conditions pour les agriculteurs familiaux, en particulier pour les femmes, les jeunes et leurs organisations, ce qui encourage la diversification et la production d'aliments nutritifs.	<p>6.4.A. Existence et mise en place de politiques publiques et d'un cadre réglementaire qui renforcent la transparence des marchés pour les agriculteurs familiaux.</p> <p>6.4.B. Existence et mise en place de cadres politiques et institutionnels dont les dispositions contractuelles donnent aux agriculteurs familiaux la possibilité de participer de manière juste et équitable à la chaîne de valeur.</p>	<p>6.4.1. Promouvoir l'inclusion et des conditions de marché plus favorables aux agriculteurs familiaux en fournissant en temps utile des informations pertinentes au niveau local, des prix équitables et transparents pour garantir une rémunération adéquate de leur travail et de leurs investissements.</p> <p>6.4.2. Mettre en place des politiques et des modèles d'architecture institutionnelle, y compris des partenariats innovants (également avec le secteur privé) liés au fonctionnement de la chaîne de valeur pour permettre aux agriculteurs familiaux, en particulier aux femmes, aux jeunes et à leurs organisations d'exercer un rôle efficace et équitable dans la conception et la mise en œuvre des dispositions contractuelles.</p>

	Indicateurs	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>6.3.3. Renforcer la collaboration entre les agriculteurs familiaux, développer leurs capacités et celles de leurs organisations (également par le biais d'échanges directs) au niveau de la transformation et des autres activités à valeur ajoutée au niveau de l'exploitation afin d'accroître leur autonomie et de leur permettre de mieux accéder aux marchés.</p> <p>6.3.4. Promouvoir le développement de supports et d'actions spécifiques de sensibilisation des consommateurs urbains et ruraux aux produits locaux et à la dimension culturelle de la production alimentaire.</p>	<p>Nombre de pays ayant amélioré l'accès des agriculteurs familiaux aux marchés.</p>	15	70
<p>6.4.3. Soutenir l'élaboration de politiques, d'un cadre réglementaire et juridique en faveur d'une agriculture responsable sous contrat et d'autres modèles fonctionnels inclusifs qui permettent d'ajuster l'écart de puissance entre agriculteurs familiaux et entrepreneurs.</p> <p>6.4.4. Renforcer la collaboration entre les agriculteurs familiaux, développer leurs capacités et celles de leurs organisations (également par le biais d'échanges directs) en matière de négociation de contrats et sur les autres aspects de l'agriculture sous contrat afin d'améliorer les processus équitables et la transparence des dispositions contractuelles.</p> <p>6.4.5. Inciter les agriculteurs familiaux à prendre part aux coopératives et aux associations pour améliorer leurs capacités de négociation et leur position.</p>	<p>Nombre de pays disposant de modalités d'architecture institutionnelle conçues et mises en œuvre pour soutenir l'inclusion de l'agriculture familiale, l'efficacité de la chaîne de valeur et des systèmes agricoles et alimentaires.</p>	10	35

Pilier 7.

Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture





Les exploitations familiales sont des ensembles hétérogènes à tous points de vue et ce, quel que soit leur niveau de développement. Cette hétérogénéité s'explique par l'aspect intrinsèque du mode de production et de vie des agriculteurs familiaux. Il s'agit-là des différentes dimensions de l'agriculture familiale qui ne se limitent pas à la production mais incluent également les activités non agricoles diverses destinées à garantir la sécurité de la consommation familiale, la durabilité des agroécosystèmes et la gestion des paysages ainsi que la transmission des savoirs locaux et traditionnellement ancrés, du patrimoine culturel et des valeurs sociales.³⁵ Ainsi, en tenant compte de ces dimensions pas nécessairement économiques ou en lien avec les marchés, et en les valorisant, l'agriculture familiale apparaît avant tout comme un ensemble vivant.

Les pratiques de production, de consommation et de reproduction sociale des agriculteurs familiaux sont fortement ancrées dans les communautés et territoires locaux dans lesquels ils interagissent, combinent, transforment mutuellement et renouvellent les ressources écologiques, économiques et sociales. Ce faisant, les agriculteurs familiaux produisent non seulement de la nourriture mais apportent également plusieurs services et biens publics à la société. Le fait d'accompagner cette complexité et cette multidimensionnalité des exploitations familiales peut promettre de promouvoir la croissance endogène et préserver la diversité des écosystèmes, des ressources génétiques, de la culture et de la vie.³⁶

Le développement des territoires doit renouer avec les individus (et les familles) qui assurent l'activité productive par leurs pratiques, leurs valeurs et leurs connaissances ancrées dans la tradition et localement.

Les interventions doivent se focaliser sur la capacité d'innovation de l'agriculture familiale pour une utilisation et une gestion dynamiques des ressources génétiques et inciter à élaborer des systèmes de production à même d'optimiser la diversité et la complémentarité des espèces et d'accroître les synergies biologiques entre les cultures, le bétail et les arbres. De cette manière, il sera possible de parvenir à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources et à une meilleure résilience, à une productivité accrue et à une amélioration du service écosystémique.³⁷

Partant de ces éléments, les systèmes de production des agriculteurs familiaux peuvent en même temps garantir la reproduction des ressources et accroître la disponibilité de denrées alimentaires variées, nutritives, produites de manière durable et adaptées d'un point de vue culturel d'une manière stable et robuste pour permettre une alimentation saine.³⁸

Les agriculteurs familiaux ont amassé des expériences et des savoirs au fil des générations pour se constituer une capacité saine et solide de renouvellement permanent. Le flux de nouveautés et d'innovations qu'ils apportent doit s'accompagner d'interventions et de mesures incitatives qui tiennent compte de leurs tendances dynamiques et endogènes de développement afin de permettre des innovations sociales et économiques, notamment au travers de mesures solidaires, coopératives et collectives. De cette façon, il devient possible de rendre de nouveaux services ruraux et d'autres biens publics plus disponibles pour les populations rurales et urbaines.

35 HLPE, 2013. *Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition*. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome, Comité de la sécurité alimentaire mondiale. FAO, 2018. *Le travail de la FAO dans le domaine de l'agriculture familiale. Se préparer pour la Décennie de l'agriculture familiale (2019-2028)*. FAO, Rome. FAO, 2018. *Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM). Une combinaison de biodiversité agricole, d'écosystèmes résilients, de pratiques agricoles traditionnelles et d'identité culturelle*. FAO, Rome.

36 FAO, 2018. *Le travail de la FAO au service de l'agroécologie. Vers la réalisation des ODD*. FAO, Rome.

37 FAO, 2017. *Les 10 éléments de l'agroécologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables*, FAO, Rome.

38 FAO, 2018. *Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*. Note d'orientation politique. FAO, Rome.

Les solutions de marché innovantes fondées sur les ressources disponibles à proximité et intégrées dans le contexte social local sont essentielles pour favoriser les biens et services nouveaux et renouvelés, ainsi que pour accroître la reconnaissance et l'intérêt à l'égard des produits traditionnels et de ceux dotés de caractéristiques de qualité spécifiques. Ainsi, les agriculteurs sont à même de toujours valoriser leur production.³⁹

Pour renforcer l'émergence de ces marchés, des cadres institutionnels cohérents, des réglementations adéquates et des infrastructures adaptées sont nécessaires pour éliminer la barrière à l'entrée, donner davantage de flexibilité aux agriculteurs familiaux et réinstaurer le lien entre producteurs et consommateurs tout en favorisant les synergies urbaines et rurales.⁴⁰ Il est essentiel de reconnaître que par le biais de l'échange de produits, ces marchés remplissent des fonctions multiples: ils servent d'espace d'interaction sociale et d'échange de savoirs.⁴¹ Ils favorisent la création d'emplois et offrent des débouchés attractifs tout en permettant aux familles paysannes de conserver et de réinvestir la valeur ajoutée dans leurs unités de production. Ceci stimule le développement des territoires en réponse aux exigences et à l'intérêt général des populations rurales et urbaines.

En œuvrant dans le cadre de ce pilier, les pays sont à même de promouvoir un aménagement du territoire intégré et durable, et de répondre aux besoins des populations urbaines et rurales tout en gérant durablement les ressources naturelles et les écosystèmes. Ce pilier permet des approches intégrées des cibles environnementales sur l'ensemble des ODD 2, 14 et 15, la durabilité et la résilience des établissements ruraux et urbains (ODD 11), le respect et la promotion du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels (ODD 12). En misant sur les connaissances traditionnelles et l'innovation des agriculteurs familiaux, des populations autochtones et de leurs communautés tout en mettant à leur disposition des solutions novatrices et des technologies, les établissements humains en milieu urbain et rural deviennent davantage résilients et durables. Si les mesures incitatives sont les bonnes et que les actions ciblent les infrastructures rurales et les perspectives de marchés, les répercussions devraient être visibles au niveau de la disponibilité et de la variété des aliments (ODD 2) ainsi que des perspectives professionnelles et économiques pour les communautés rurales (ODD 8).



39 FAO, 2010. Territoires, produits et acteurs locaux: des liens de qualité. FAO, Rome.

40 FAO, 2019. Cadre de la FAO en faveur du Programme alimentaire en milieu urbain. FAO, Rome.

41 FAO et INRA, 2016. Des marchés innovants pour une agriculture durable. Comment des innovations dans les institutions qui régissent les marchés peuvent favoriser une agriculture durable dans les pays en développement. FAO, Rome.

Résultantes	Produits	Actions indicatives du niveau mondial à l'échelon local
<p>PILIER 7. Renforcer la multidimensionalité de l'agriculture familiale pour promouvoir des innovations sociales qui contribuent au développement des territoires et des systèmes alimentaires qui préservent la biodiversité, l'environnement et la culture</p>		
<p>7.1. Amélioration des synergies entre les systèmes de production (pêche, aquaculture, foresterie, cultures, bétail) et de la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques par les agriculteurs familiaux.</p>	<p>7.1.A. Mise en œuvre de politiques publiques et de mesures juridiques qui incitent à la diversité et à la complémentarité des pratiques de production garantissant et favorisant une gestion dynamique des ressources génétiques.</p> <p>7.1.B. Renforcement des capacités des agriculteurs familiaux (connaissances et pratiques) en matière de planification et de gestion de la diversité des écosystèmes.</p>	<p>7.1.1. Mettre à disposition des politiques publiques et des dispositions légales en faveur des agriculteurs familiaux pour conserver, utiliser durablement, échanger et gérer de façon dynamique la biodiversité (y compris les semences indigènes, les variétés paysannes, les variétés, les espèces négligées et sous-utilisées).</p> <p>7.1.2. Mener des politiques publiques et des programmes destinés aux agriculteurs familiaux en vue de développer et de gérer des systèmes de production en mesure d'optimiser la diversité et la complémentarité des espèces et d'accroître les synergies biologiques entre les cultures, le bétail et les arbres (comme l'agroécologie) pour une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources, davantage de résilience et une augmentation de leur productivité.</p>
<p>7.2. Renforcement des diverses fonctions de l'agriculture familiale qui favorisent l'innovation sociale, la diversification des perspectives d'emploi, améliorent les liens interdépendants entre les zones rurales et urbaines et produisent des effets bénéfiques sur l'ensemble de la société.</p>	<p>7.2.A. Politiques publiques et cadres institutionnels qui favorisent l'agriculture familiale multifonctionnelle en vue de produire des avantages sociaux.</p> <p>7.2.B. Mise en œuvre de programmes publics qui reconnaissent et valorisent le rôle de l'agriculture familiale dans le renforcement de l'identité culturelle, le maintien, le renouvellement et le transfert des connaissances et du patrimoine culturel matériel et immatériel.</p> <p>7.2.C. Élaboration et mise en œuvre de politiques publiques en faveur du développement des territoires avec l'accroissement des liens interdépendants entre milieux rural et urbain.</p>	<p>7.2.1. Promouvoir le développement des mesures incitatives et des cadres institutionnels en faveur de l'agriculture familiale afin de remplir les divers rôles et fonctions au niveau du développement des territoires.</p> <p>7.2.2. Valoriser les politiques publiques qui préservent les cultures et encouragent les services ruraux inclusifs (agriculture sociale, réinsertion sociale des groupes marginalisés, promotion de l'éducation à l'alimentation saine et nutritive).</p>
<p>7.3. Existence de perspectives économiques et de solutions de marché innovantes qui mettent en avant les services et les biens de l'agriculture familiale multifonctionnelle intégrés et construits sur les ressources fournies localement.</p>	<p>7.3.A. Existence de cadres institutionnels cohérents, de réglementations adéquates et d'infrastructures appropriées pour développer des perspectives économiques et des marchés en faveur de produits, de biens et de services qualifiés et socialement durables issus de la nature multidimensionnelle de l'agriculture familiale.</p> <p>7.3.B. Amélioration de la conservation des produits et des pratiques traditionnels qui accroissent et renforcent les liens avec les demandes des consommateurs.</p> <p>7.3.C. Renforcement des organisations et de la collaboration entre les agriculteurs familiaux pour tirer parti des perspectives économiques et contribuer à leur autonomie.</p>	<p>7.3.1. Promouvoir l'examen et l'élaboration de cadres institutionnels, de réglementations, et d'infrastructures qui favorisent les perspectives économiques et les marchés pour de nouveaux produits, biens et services en permettant aux agriculteurs familiaux de conserver et de réinvestir la valeur ajoutée dans leur unité de production pour stimuler le développement des territoires.</p>

	Étape importante de la première période biennale (2020-2021)	Cible de la période biennale (2020-2021)	Cible de la DNUAF
<p>7.1.3. Soutenir les groupes et les réseaux pour qu'ils conservent, utilisent et gèrent de manière dynamique la biodiversité, partagent et transmettent les connaissances locales, traditionnelles (banques de semences, opérations de recherche destinées à récupérer et à préserver les semences indigènes, etc.).</p> <p>7.1.4. Développer les capacités des agriculteurs familiaux et de leurs organisations (également par le biais d'échanges directs, d'écoles pratiques d'agriculture) en matière d'échange et de partage des connaissances et des bonnes pratiques en matière de gestion durable des agroécosystèmes et des paysages.</p> <p>7.1.5. Concevoir des stratégies de collecte, de conservation et de recyclage de l'eau.</p>	<p>Nombre de pays élaborant des politiques ou des stratégies destinées qui accroissent les synergies entre l'agriculture, la foresterie et la pêche, et augmentent la biodiversité et les services écosystémiques par le biais des agriculteurs familiaux.</p>	25	80
<p>7.2.3. Promouvoir des politiques de développement territorial inclusives pour accroître les liens d'interdépendance entre zones rurales et urbaines et pour renforcer le rôle des agriculteurs familiaux dans la conservation des modes de vies dynamiques (par exemple, via l'agrotourisme, les loisirs, les activités sportives, les événements culturels, la consommation de spécialités locales et traditionnelles, etc.).</p> <p>7.2.4. Développer les capacités des agriculteurs, des consommateurs et de leurs organisations (également par le biais d'échanges directs) en matière d'habitudes alimentaires adaptées d'un point de vue culturel qui intègrent et renforcent l'équilibre entre alimentation moderne et traditionnelle et favorisent la production et la consommation d'aliments sains et nutritifs.</p>	<p>Nombre de pays où les agriculteurs familiaux bénéficient d'un meilleur accès à un ensemble de services, au financement, aux connaissances, aux technologies, aux infrastructures rurales, aux marchés et dans lesquels il est fait la promotion des perspectives d'emploi diversifiées, du renforcement de l'identité culturelle des agriculteurs familiaux et des liens entre milieux rural et urbain.</p>	15	60
<p>7.3.2. Promouvoir l'élaboration de réglementations qui soutiennent les produits de qualité caractérisés des agriculteurs familiaux (étiquetage avec appellation régionale, produits biologiques et produits socialement responsables ainsi que par le biais de systèmes de garantie participatifs) et la conservation des produits et des pratiques traditionnels pour accroître et renforcer le lien entre les agriculteurs et avec les consommateurs.</p> <p>7.3.3. Renforcer la solidarité, la collaboration et les réseaux entre les agriculteurs familiaux (par le biais d'organisations informelles et formelles) pour réaliser le plein potentiel de la nature multidimensionnelle de l'agriculture familiale et améliorer ainsi ses avantages dans les perspectives économiques et les marchés émergents.</p>	<p>Nombre de pays ayant amélioré l'accès des agriculteurs familiaux à un ensemble de services, au financement, aux connaissances, aux technologies, aux infrastructures rurales, aux marchés qui mettent en avant des perspectives économiques diversifiées et renforcent l'aspect multifonctionnel de l'agriculture familiale.</p>	15	60



**Secrétariat conjoint de la Décennie des Nations
Unies pour l'agriculture familiale**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
l'agriculture (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

Decade-Of-Family-Farming-Secretariat@fao.org
www.fao.org/family-farming-decade
[#AgricultureFamiliale](https://twitter.com/AgricultureFamiliale)

ISBN 978-92-5-131481-4



9 789251 314814

CA4672FR/1/05.19